

FIDELITY SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

OPCVM relevant de la Directive Européenne 2009/65/CE

Gestionnaire Financier
FIL Gestion

Siège Social
21, avenue Kléber - 75116 Paris

435 258 140 R.C.S. Paris

RAPPORT ANNUEL

Exercice 2025

**Assemblée générale
ordinaire du 29 avril 2026**

SOMMAIRE

Composition du conseil d'administration	p. 2
Rapport du conseil d'administration présenté à l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2026	p. 3
Fidelity SICAV : Annexe aux comptes annuels	p. 10
Fidelity Europe : éléments comptables	p. 11
Identification	
Bilan	
Compte de résultat	
Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices - Catégorie de classe A	
Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices - Catégorie de classe N	
Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices - Catégorie de classe R	
Évolution des capitaux propres et passifs de financement	
Évolution du nombre d'actions au cours de l'exercice	
Ventilation de l'actif net par nature d'actions	
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	
Exposition sur le marché des obligations convertibles	
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	
Exposition directe sur le marché des devises	
Exposition directe aux marchés de crédit	
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	
Créances et dettes : ventilation par nature	
Frais de gestion, autres frais et charges	
Engagements reçus et donnés	
Autres informations	
Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets - Catégorie de classe A	
Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	
Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets - Catégorie de classe N	
Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	
Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets - Catégorie de classe R	
Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	
Inventaire des instruments financiers au 31 décembre 2025	
Inventaire des opérations à terme de devises	
Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	
Synthèse de l'inventaire	
Règles et méthodes comptables	
Hugo Fidelity : éléments comptables	p. 53
Identification	
Bilan	
Compte de résultat	
Évolution de l'actif net	
Éléments caractéristiques de l'OPC au cours des cinq derniers exercices - Catégorie de classe C	
Évolution des capitaux propres et passifs de financement	
Évolution du nombre d'actions au cours de l'exercice	
Ventilation de l'actif net par nature d'actions	
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	
Exposition sur le marché des obligations convertibles	
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	
Exposition directe sur le marché des devises	
Exposition directe aux marchés de crédit	
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	
Créances et dettes : ventilation par nature	
Frais de gestion, autres frais et charges	
Engagements reçus et donnés	
Autres informations	
Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	
Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes	
Inventaire des instruments financiers au 31 décembre 2025	
Inventaire des opérations à terme de devises	
Inventaire des instruments financiers à terme (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	
Synthèse de l'inventaire	
Règles et méthodes comptables	
Rapports du commissaire aux comptes	p. 88
Résolutions	p. 90
Annexe 1 : Liste des fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice par les membres du Conseil	p. 91
Annexe 2 : Rapport SFDR Fidelity Europe	p. 92
Annexe 3 : Rapport SFDR Hugo Fidelity	p. 104

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DÉCEMBRE 2025

Président

Monsieur Jean-Denis Bachot
Président de FIL Gestion

Administrateurs

Monsieur Christophe Gloser
Administrateur non-exécutif

Madame Véronique Jouve
Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne, FIL Gestion

Monsieur Eric Lewandowski
Directeur des Opérations, FIL Gestion

Commissaire aux comptes

Deloitte et Associés

RAPPORT DE GESTION

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION PRESENTE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2026

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire en vue de vous présenter le rapport d'activité du dernier exercice de FIDELITY SICAV et notamment soumettre à votre approbation les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2025 ainsi que le projet d'affectation des résultats conformément à la loi et aux statuts.

FIDELITY SICAV est une SICAV à compartiments conforme aux dispositions de l'article L 214-5 du Code monétaire et financier.

A la date des présentes la SICAV comprend deux compartiments :

- **FIDELITY Europe**

Classé « Actions Internationales », ce compartiment a pour objet la constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières, en permanence investi et/ou exposé à hauteur de 75% au moins sur un ou plusieurs marchés d'actions émises dans un ou plusieurs pays de la communauté européenne ou titres assimilés éligibles au PEA et le solde essentiellement en actions européennes.

- **Hugo Fidelity**

Non classé, l'objectif de ce compartiment est l'appréciation du capital à long terme. Il est investi en fonction de l'évolution des marchés dans des OPC des produits de taux, des OPC de produits actions, des OPC de produits monétaires ainsi que, notamment, via des OPCVM portant sur les matières premières, de type ETF.

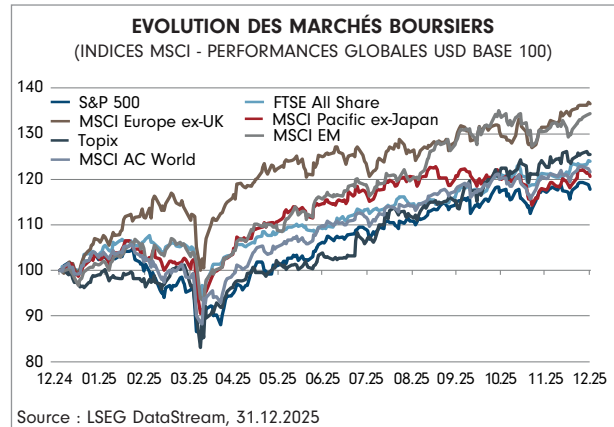
ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE

ENVIRONNEMENT DE MARCHÉ – SUR 12 MOIS À FIN DÉCEMBRE

Revue des marchés à fin décembre 2025

Les actions mondiales ont enregistré de très bonnes performances en dollars américains sur les 12 derniers mois. Les incertitudes concernant les politiques commerciales et économiques américaines ont d'abord freiné la performance du marché, en raison des inquiétudes soulevées par leur impact potentiel sur l'inflation et la croissance. Puis début avril, les marchés actions ont subi de plein fouet les droits de douane massifs annoncés des États-Unis, avant de se redresser en mai. La dynamique haussière s'est poursuivie les mois suivants dans le sillage des accords commerciaux signés entre les États-Unis et leurs principaux partenaires. L'engouement suscité par l'intelligence artificielle (IA) à l'échelle mondiale et les bénéfices supérieurs aux prévisions des entreprises ont largement contribué à la hausse des places financières. Les nouvelles baisses de taux de la Réserve fédérale américaine (Fed) à partir de septembre et l'apaisement des tensions commerciales sino-américaines ont aussi fait office de facteurs de soutien. En fin de période, les valorisations du secteur technologique/de l'IA ont commencé à susciter des inquiétudes et à peser sur le sentiment des investisseurs. En décembre, la Banque du Japon a relevé son taux directeur à son niveau le plus élevé en 30 ans, insufflant une certaine nervosité sur les marchés mondiaux. Les grands marchés régionaux ont tous clôturé en hausse, en particulier les actions européennes et des pays émergents. En Europe, les politiques d'expansion budgétaire annoncées et les projets d'augmentation des dépenses de défense ont servi de catalyseurs aux marchés. Quant aux marchés émergents, leur rebond est surtout dû aux gains des valeurs technologiques chinoises et taïwanaises. Sur le plan sectoriel, les services de communication, les matériaux et les services financiers ont été les plus performants, alors que celui de la consommation cyclique a souffert. Dans l'ensemble, les performances en dollars ont été soutenues par la dépréciation de la devise américaine face à l'euro, à la livre sterling et au yen.

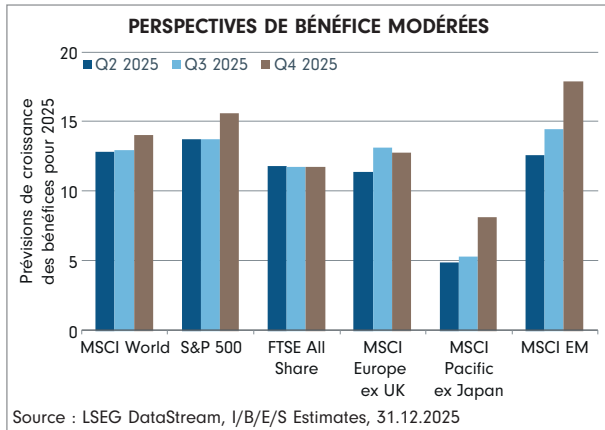
Grâce à des performances absolues et relatives solides en 2025, les **actions européennes** ont surperformé de nombreux autres marchés mondiaux. Elles ont notamment profité d'une décélération durable de



la croissance économique, de l'atténuation des pressions inflationnistes et de l'adoption d'une politique monétaire plus accommodante. L'année a également été caractérisée par des révisions à la baisse des prévisions de bénéfices, des valorisations en hausse et des risques politiques et géopolitiques élevés, qui ont eu pour effet de modérer les anticipations pour 2026. Malgré des épisodes de volatilité accrue déclenchés par les différends commerciaux et les tensions géopolitiques, les marchés actions européens ont bien résisté. Les investisseurs ont été rassurés par la bonne tenue des résultats des entreprises et par un changement de cap budgétaire radical en faveur d'une augmentation des dépenses de défense et d'infrastructures dans toute la région. La volatilité a fini par augmenter à nouveau en fin d'année en raison de l'escalade des tensions commerciales entre les États-Unis et l'UE, mais la demande des investisseurs est restée dynamique. La classe d'actifs a bénéficié de valorisations relatives attractives, de la résilience des bénéfices et d'une collecte continue de capitaux. La politique monétaire a également joué un rôle positif. Les baisses de taux de la Banque centrale européenne (BCE), qui ont ramené le taux de dépôt à 2 %, ont amélioré les conditions financières et renforcé l'appétence pour le risque. Les segments de marché les plus en vue ont été nettement différents de ceux qui se sont distingués aux États-Unis, où les actions décotées (value) et cycliques ont surperformé. Sur le Vieux continent, les petites et moyennes capitalisations ont commencé à se redresser et ont même parfois surperformé les grandes capitalisations, à la faveur de la baisse des taux et d'une exposition accrue des entreprises à leur économie nationale. Après une décollecte marquée entre 2022 et 2024, les fonds d'actions européennes ont enregistré des flux entrants positifs en 2025. Afin de se diversifier, les investisseurs ont délaissé les valeurs technologiques américaines, trop onéreuses et surreprésentées dans les indices, alors que la dépréciation du dollar a dopé l'intérêt pour les actifs non américains. La politique budgétaire a aussi fait office de facteur de soutien, en particulier après l'annonce fin 2025 du budget et des mesures de relance de l'Allemagne, qui ont soutenu les prévisions de croissance pour 2026.

Les actions britanniques ont enregistré leur meilleure performance annuelle depuis 2009, et ont même surperformé largement les États-Unis et les autres marchés développés. Les performances se sont révélées très hétérogènes en termes de capitalisation boursière, les grandes valeurs l'ayant nettement emporté sur leurs homologues de petite taille. Les valorisations attractives du marché britannique ont soutenu la collecte des investissements étrangers, les fusions-acquisitions et une importante activité de rachat d'actions. Malgré la progression marquée du marché actions, la conjoncture économique est restée fragile et les investisseurs n'ont guère été rassurés par la persistance de l'inflation, l'atonie de la croissance et l'incertitude budgétaire. Après un rebond en début d'année, les actions britanniques sont devenues très volatiles en avril en raison des droits de douane inédits annoncés par les États-Unis. Les marchés ont fini par se stabiliser grâce à la suspension de la plupart des mesures

RAPPORT DE GESTION



tarifaires et à l'avancée des négociations commerciales, le Royaume-Uni ayant été le premier pays à conclure un accord bilatéral. Avec l'apaisement des tensions commerciales, la dynamique s'est améliorée en mai et jusqu'en milieu d'année, grâce à la bonne tenue des bénéfices des entreprises et à un contexte monétaire de plus en plus favorable. Les spéculations concernant l'évolution de la situation géopolitique, notamment un éventuel cessez-le-feu en Ukraine, ont entraîné des variations régulières du sentiment des investisseurs. Parallèlement, le changement de cap accommodant de la Réserve fédérale américaine a dopé les actifs risqués. Au niveau national, l'inflation est restée supérieure à l'objectif, mais l'inflation a progressivement ralenti en raison de la dégradation du marché du travail et du ralentissement de la croissance des salaires. La Banque d'Angleterre a réduit ses taux d'intérêt de 100 points de base (pb) au cours de l'année, afin de mieux refléter l'équilibre entre les pressions persistantes sur les prix et l'affaiblissement de la demande. L'incertitude budgétaire a refait parler d'elle avant l'annonce du budget en novembre, ce qui a pesé sur les petites entreprises exposées au marché intérieur. Cependant, la présentation du budget a stabilisé les marchés en évitant des chocs majeurs (augmentation de la fiscalité ou des dépenses) à court terme et en clarifiant la trajectoire des émissions obligataires (gilts). Cet assouplissement de la politique monétaire et la stabilité budgétaire ont contribué au rebond des actions britanniques en fin d'année.

Les marchés actions américains ont enregistré une progression de plus de 17 % en 2025, mais ont sous-performé leurs homologues mondiaux sur l'année. Cette performance s'est révélée nettement inférieure aux niveaux de 2023 et 2024, lorsque les marchés actions américains avaient gagné plus de 20 %. D'un trimestre sur l'autre, les priorités des investisseurs ont évolué sous l'effet de l'essor de l'intelligence artificielle (IA), des tensions commerciales, des bénéfices des entreprises et de l'évolution des anticipations en matière de politique monétaire. Parallèlement, la thématique de l'IA a continué à influencer sur les mouvements de marché tout au long de l'année. Les résultats solides des entreprises, en particulier ceux des grandes capitalisations et des groupes technologiques, ont soutenu la tendance haussière. L'IA est restée le principal moteur du marché, grâce à des investissements massifs, notamment dans les infrastructures numériques. La crainte d'une bulle dans le secteur de l'IA a toutefois provoqué des épisodes de volatilité. Le lancement du modèle d'IA DeepSeek par une entreprise chinoise, qui plus est moins onéreux, début 2025 a entraîné une baisse brutale mais temporaire des valorisations. La fin d'année a été marquée par de nouveaux épisodes de volatilité. Par la suite, comme les gagnants et les perdants de l'IA sont devenus plus évidents, les valeurs liées à l'IA ont enregistré des performances de plus en plus disparates. Progressivement au cours de l'année, un nombre accru de secteurs ont alimenté la hausse des marchés, à la faveur de politiques monétaires plus accommodantes et à de mesures de relance budgétaire. Au second semestre de l'année, la Réserve fédérale (Fed)

a abaissé ses taux de 75 points de base pour compenser la détérioration du marché du travail, tandis que l'inflation s'est stabilisée à environ 2,7 %, selon les données de novembre 2025. Les incitations budgétaires prévues dans le projet de loi « One Big Beautiful Bill », qui sont favorables aux investissements en capital, aux dépenses en infrastructures et à l'activité manufacturière du pays, ont soutenu les marchés, qui ont aussi profité de l'impact de la diminution du risque de récession sur la conjoncture macroéconomique. La politique commerciale et les risques politiques ont quant à eux été sources de volatilité. Les droits de douane annoncés en avril ont déclenché une forte correction du marché. Toutefois, l'annulation ultérieure des modalités commerciales les plus contraignantes a entraîné un rebond prononcé, en plus d'une croissance dynamique des bénéfices, en particulier dans les secteurs bénéficiant de l'IA et de l'automatisation. Certaines statistiques macroéconomiques clés laissaient présager une conjoncture économique mitigée. La croissance économique américaine s'est accélérée au troisième trimestre 2025, avec une expansion annualisée du produit intérieur brut (PIB) réel de 4,3 %, selon une première estimation publiée par le Bureau of Economic Analysis des États-Unis. Il s'agit du taux de croissance le plus rapide depuis le troisième trimestre 2023, nettement au-dessus des estimations du consensus, alimenté par les dépenses élevées des ménages et du gouvernement, ainsi que par les exportations. Le taux d'inflation global de l'indice des prix à la consommation (IPC) est retombé à 2,7 % en novembre, un plus bas depuis juillet et un niveau inférieur à l'estimation du consensus (3,1 %) et au chiffre final de 3,0 % publié pour le mois de septembre. Les chiffres de l'IPC d'octobre n'étaient pas disponibles en raison de la paralysie des services publics américains (« shutdown »). Ce ralentissement brutal est en partie dû à des distorsions temporaires liées au « shutdown », ce qui impose une certaine prudence dans l'interprétation des données. Le marché du travail était encore atone à cette période. Les créations d'emplois non agricoles pour novembre 2025 ont augmenté de 64 000, après une destruction de 105 000 postes en octobre. Ces créations ont surtout concerné les secteurs de la santé et de la construction au cours du mois, tandis que les postes au sein du gouvernement fédéral ont encore diminué. Le taux de chômage s'est établi à 4,6 %, non loin des chiffres de septembre. Tous les secteurs ont enregistré des performances positives, avec une très nette surperformance des services de communication et des technologies de l'information. Les valeurs de croissance ont surperformé les titres décotés (value) en raison de l'enthousiasme pour l'IA.

Le marché actions japonais s'est inscrit en forte hausse sur la période, les indices Nikkei 225 et TOPIX atteignant tous deux des records en clôture. Les craintes suscitées par les droits de douane américains et leur impact potentiel sur l'économie mondiale ont pesé sur le sentiment des investisseurs au premier semestre 2025. La suspension de certains tarifs douaniers, la progression des valeurs technologiques et la solidité des bénéfices ont fini par soutenir les places boursières en fin de période. En juillet, le président américain Donald Trump a annoncé un accord commercial avec le Japon, avec des droits de douane fixés à 15 % sur les importations en provenance du pays, un niveau bien inférieur au taux initialement annoncé. Au début de la période sous revue, les anticipations relatives aux politiques monétaires, notamment celles de la Banque du Japon (BoJ) et de la Réserve fédérale américaine (Fed) ont largement déterminé la trajectoire des marchés. La réaction positive des investisseurs à la formation du nouveau gouvernement de la Première ministre Sanae Takaichi a également soutenu les actions nippones. Le principal taux d'intérêt à court terme de la BoJ s'établissait à 0,75 % en fin de période, tandis que le yen est retombé à environ 157 yens pour 1 dollar américain. Les fondamentaux sont restés favorables. La croissance anticipée par le consensus du bénéfice par action au sein de l'indice TOPIX était d'environ 6 % pour l'exercice 2025 et d'environ 11 % pour 2026, avec des valorisations terminant le trimestre à environ 16x les bénéfices prévisionnels sur 12 mois. Les facteurs techniques de marché étaient positifs en cette fin d'année, grâce à la poursuite des

RAPPORT DE GESTION

rachats d'actions, tandis que la collecte de capitaux étrangers est restée positive jusqu'en décembre. Tous les secteurs ont enregistré des performances positives au cours de l'année, l'énergie, l'immobilier, les services aux collectivités et la finance en tête.

Les actions d'Asie-Pacifique hors Japon ont rebondi en 2025. Les marchés de la région ont été très volatiles au cours de la période, sous l'effet des politiques douanières américaines et des incertitudes commerciales. Les actions chinoises et hongkongaises se sont inscrites en forte hausse. Malgré des statistiques économiques mitigées, les marchés chinois ont enregistré des entrées de capitaux massives grâce au regain d'optimisme des investisseurs, aux projets d'innovation du pays et à l'atténuation des tensions commerciales avec les États-Unis. Quant aux marchés de Hong Kong, ils ont bénéficié d'une bien meilleure liquidité. Les marchés taiwanais et sud-coréen, à forte coloration technologique, ont enregistré des flux d'investissements étrangers élevés du fait d'une demande mondiale soutenue en infrastructures d'IA et de puces mémoire sophistiquées. Les résultats solides des grandes entreprises technologiques ont également stimulé ces économies à forte composante technologique. Les actions indiennes se sont également inscrites en hausse sur l'année. La croissance soutenue du PIB et la bonne tenue des bénéfices des entreprises ont largement rassuré les investisseurs. Les capitaux engagés par les investisseurs institutionnels nationaux ont offert une certaine protection contre la volatilité mondiale. Dans la région asiatique élargie, les actions australiennes ont enregistré des performances positives, bénéficiant de la collecte auprès des investisseurs étrangers et d'une moindre exposition à la volatilité du commerce international. La vigueur des prix des matières premières a largement soutenu la dynamique haussière du marché. Dans la région ASEAN, les troubles politiques en Indonésie ont inquiété les investisseurs. Singapour a enregistré une progression prononcée, grâce à une collecte importante, aux bénéfices robustes des entreprises et à son statut de « valeur refuge ». Les actions malaisiennes ont également progressé sous l'effet de la vigueur de la devise nationale et de la résistance du secteur financier.

POLITIQUES D'INVESTISSEMENT DES COMPARTIMENTS

FIDELITY EUROPE

Revue du marché

Grâce à des performances absolues et relatives solides en 2025, les actions européennes ont surperformé de nombreux autres marchés mondiaux. Elles ont notamment profité d'une décélération durable de la croissance économique, de l'atténuation des pressions inflationnistes et de l'adoption d'une politique monétaire plus accommodante. L'année a également été caractérisée par des révisions à la baisse des prévisions de bénéfices, des valorisations en hausse et des risques politiques et géopolitiques élevés, qui ont eu pour effet de modérer les anticipations pour 2026. Malgré des épisodes de volatilité accrue déclenchés par les différends commerciaux et les tensions géopolitiques, les marchés actions européens ont bien résisté. Les investisseurs ont été rassurés par la bonne tenue des résultats des entreprises et par un changement de cap budgétaire radical en faveur d'une augmentation des dépenses en matière de défense et d'infrastructures dans toute la région. La volatilité a fini par augmenter à nouveau en fin d'année en raison de l'escalade des tensions commerciales entre les États-Unis et l'UE, mais la demande des investisseurs est restée dynamique. La classe d'actifs a bénéficié de valorisations relatives attractives, de la résilience des bénéfices et d'une collecte continue de capitaux. La politique monétaire a également joué un rôle positif. Les baisses de taux de la Banque centrale européenne (BCE), qui ont ramené le taux de dépôt à 2 %, ont amélioré les conditions financières et renforcé l'appétence pour le risque. Les segments de marché les plus en vue ont été nettement différents de ceux qui se sont distingués aux États-

Unis, où les actions décotées (value) et cycliques ont surperformé. Sur le Vieux continent, les petites et moyennes capitalisations ont commencé à se redresser et ont même parfois surperformé les grandes capitalisations, à la faveur de la baisse des taux et d'une exposition accrue des entreprises à leur économie nationale. Après une décollecte marquée entre 2022 et 2024, les fonds d'actions européennes ont enregistré des flux entrants positifs en 2025. Afin de se diversifier, les investisseurs ont délaissé les valeurs technologiques américaines, trop onéreuses et surreprésentées dans les indices, alors que la dépréciation du dollar a dopé l'intérêt pour les actifs non américains. La politique budgétaire a aussi fait office de facteur de soutien, en particulier après l'annonce fin 2025 du budget et des mesures de relance de l'Allemagne, qui ont soutenu les prévisions de croissance pour 2026.

Analyse des performances des fonds

Le fonds (part A, net de frais) a enregistré une performance de 11,3 %, le fonds (part N, net de frais) a enregistré une performance de 12,4 % et le fonds (part R, net de frais) a enregistré une performance de 12,7%, sous-performant celle de l'indice MSCI Europe (N), qui a progressé de 19,4 %.

Dans le secteur industriel, la préférence pour les services professionnels au détriment des valeurs de l'aérospatiale et de la défense s'est avérée pénalisante. La sélection des valeurs dans le secteur financier, en particulier sur les segments des marchés de capitaux et des services financiers, a également pesé sur la performance. À l'inverse, la sélection des valeurs dans les secteurs de la santé et des services de communication a contribué à la performance relative.

L'entreprise ayant le plus pesé sur la performance au cours de la période a été **Symrise**, spécialiste des arômes et des parfums. L'entreprise a publié des résultats décevants et a revu à la baisse ses prévisions de croissance organique pour l'ensemble de l'année. Elle a surtout pâti des résultats décevants de sa division dédiée aux animaux de compagnie, ce qui témoigne de la prudence des consommateurs sur les grands marchés. L'action du conglomérat du luxe **LVMH** a reculé dans un contexte de ralentissement mondial des dépenses dans ce secteur, en particulier sur les marchés stratégiques que sont la Chine et les États-Unis. Elle a aussi souffert des inquiétudes persistantes concernant l'impact des droits de douane et leurs répercussions économiques potentielles. L'éditeur de logiciels de conception 3D **Dassault Systèmes** a souffert du fléchissement des dépenses en logiciels, dans le sillage notamment de la dégradation des indices PMI industriels et de la demande atone au troisième trimestre 2024. En outre, les performances de Medidata, sa filiale d'édition de logiciels dédiés aux essais cliniques, sont restées décevantes. L'absence d'exposition au principal fournisseur de munitions et de véhicules blindés **Rheinmetall** a eu un impact négatif sur la performance relative. Le cours de l'action a en effet été soutenu par un virage budgétaire radical en faveur d'une augmentation des dépenses de défense. Le titre du concepteur d'outils pour les sciences de la vie **Tecan** a été pénalisé par les craintes suscitées par la nouvelle politique des Instituts nationaux de santé, en charge de la recherche médicale aux États-Unis, qui pourrait réduire les financements futurs et ralentir la demande pour les équipements produits par Tecan. Nous pensons toutefois que ces inquiétudes sont exagérées. La société reste de fait bien positionnée pour bénéficier des tendances de croissance séculaires mondiales dans le domaine des diagnostics, comme l'augmentation du nombre de tests, l'automatisation croissante et l'externalisation.

En revanche, le producteur de biosimilaires Sandoz a bien résisté. Les investisseurs ont surtout retenu les progrès de son pipeline à court terme et le lancement aux États-Unis du premier biosimilaire du denosumab (un médicament vital pour des maladies comme l'ostéoporose), qui offre de nouvelles solutions thérapeutiques abordables. La sous-pondération de **Novo Nordisk** a également

RAPPORT DE GESTION

contribué de manière significative aux performances du fonds. Le titre a d'abord reculé après les résultats décevants des essais cliniques de son médicament contre l'obésité de nouvelle génération, le CagriSema. Puis il a pâti d'un avertissement sur résultats et de la nomination d'un nouveau Directeur général. Le secteur financier a bénéficié de la hausse des rendements des obligations européennes, ainsi que de la dynamique offerte par les annonces budgétaires allemandes. Les banques, en particulier, ont vu leur cours s'apprécier à la faveur de résultats solides. L'exposition du fonds à **BBVA, UniCredit, Commerzbank** et **KBC Groupe** a notamment contribué à ses performances relatives. Cet impact positif a toutefois été compensé en partie par l'absence d'exposition à **Banco Santander**. L'entreprise de télécommunications **Zegona Communications** a également enregistré de bonnes performances, la direction ayant mené à bien une transformation opérationnelle d'ampleur. La société a également annoncé récemment un vaste programme de rachat d'actions, grâce notamment à la monétisation des actifs de réseau de fibre optique de sa filiale espagnole Vodafone Spain.

Positionnement/Perspectives

Les marchés actions européens ont enregistré une progression soutenue en 2025. Ils ont profité d'une politique monétaire accommodante, de valorisations relatives attractives et d'une embellie progressive du sentiment des investisseurs à l'égard de la région. Selon la BCE, il est essentiel de trouver un équilibre entre d'une part les pressions baissières que pourrait entraîner l'appréciation de l'euro et, d'autre part, les pressions haussières liées à l'expansion budgétaire et à la fragmentation persistante des chaînes d'approvisionnement.

Dans l'ensemble, les signaux qu'envoient les politiques, ainsi que la stabilité des données macroéconomiques et la croissance modeste du PIB, offrent un contexte favorable à l'investissement des entreprises et à la confiance des ménages dans la région. Toutefois, les tendances commerciales négatives et les perturbations des chaînes d'approvisionnement qui en découlent demeurent des risques baissiers majeurs.

Cela étant dit, il ne faut pas voir les entreprises européennes comme un reflet de la santé de l'économie de la région. Plusieurs d'entre elles sont des entreprises mondiales dotées de bilans résilients et de profils de croissance éprouvés. Malgré la progression des cours en 2025, les valorisations restent intéressantes dans toute l'Europe, en particulier par rapport aux États-Unis. Cela devrait permettre aux investisseurs adoptant une approche sélective d'identifier des entreprises de bonne qualité présentant des bénéfices résilients et des perspectives de croissance durables.

Les gérants Vincent Durel et Christian von Engelbrechten recherchent des entreprises durables présentant des valorisations attractives et un profil risque/rendement positif. Ces entreprises pourraient bénéficier d'évolutions diverses en matière de croissance, de performance, de dividendes et de valorisation, puisque le marché a tendance à sous-évaluer la pérennité de la qualité d'une entreprise, voire son potentiel d'amélioration. Les gérants mettent aussi l'accent sur les caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) afin de sélectionner les entreprises adoptant les meilleures pratiques, avec une expansion durable, des scores ESG élevés et un faible risque de controverse.

Compte tenu de l'importance accordée à la sélection des valeurs individuelles, l'allocation sectorielle est avant tout le résultat des meilleures opportunités que nous identifions. Toutefois, les perspectives que nous formulons à l'égard d'un secteur individuel font partie de notre évaluation globale de chaque titre et nous aident à déterminer les risques, la valorisation et les perspectives d'une entreprise. En outre, certains secteurs sont plus susceptibles que d'autres de présenter les modèles économiques propices aux caractéristiques que nous cherchons à identifier pour investir dans une action. En termes d'expositions, le fonds continue à surpondérer les

secteurs de l'industrie, de la santé et des technologies de l'information.

HUGO FIDELITY

Le fonds (part C, nette de frais, en euros) a enregistré une performance de 7,5%.

Les actions mondiales ont enregistré des performances solides lors des douze derniers mois. Les incertitudes concernant les politiques commerciales et économiques américaines ont d'abord freiné la performance du marché, en raison des inquiétudes soulevées par leur impact potentiel sur l'inflation et la croissance. Puis début avril, les marchés actions ont subi de plein fouet les droits de douane massifs annoncés par les États-Unis, avant de se redresser en mai. La dynamique haussière s'est poursuivie les mois suivants dans le sillage des accords commerciaux signés entre les États-Unis et leurs principaux partenaires. L'engouement suscité par l'intelligence artificielle (IA) à l'échelle mondiale et les bénéfices supérieurs aux prévisions des entreprises ont largement contribué à la hausse des places financières. Les nouvelles baisses de taux de la Réserve fédérale américaine (Fed) à partir de septembre et l'apaisement des tensions commerciales sino-américaines ont aussi fait office de facteurs de soutien. En fin de période, les valorisations du secteur technologique/de l'IA ont commencé à susciter des inquiétudes et à peser sur le sentiment des investisseurs. En décembre, la Banque du Japon a relevé son taux directeur à son niveau le plus élevé en 30 ans, insufflant une certaine nervosité sur les marchés mondiaux. Les grands marchés régionaux ont tous clôturé en hausse, en particulier les actions européennes et des pays émergents. En Europe, les politiques d'expansion budgétaire annoncées et les projets d'augmentation des dépenses de défense ont servi de catalyseurs aux marchés. Quant aux marchés émergents, leur rebond est surtout dû aux gains des valeurs technologiques chinoises et taïwanaises. Sur le plan sectoriel, les services de communication, les matériaux et les services financiers ont été les plus performants, alors que celui de la consommation cyclique a souffert.

La grande majorité des marchés obligataires mondiaux ont enregistré des performances positives sur la période, malgré des phases de forte volatilité. Les changements de caps monétaires, la persistance des tensions commerciales et l'évolution des trajectoires budgétaires ont largement dicté le sentiment dans les principales régions, notamment aux États-Unis, en Europe et au Royaume-Uni. En début de période, le moral des investisseurs était en berne en raison notamment du resserrement programmé des politiques des principales banques centrales. Les chiffres de l'inflation plus faibles que prévu aux États-Unis et au Royaume-Uni ont toutefois permis de stabiliser les rendements. Le regain d'aversion pour le risque en février et mars s'explique par les annonces répétées de droits de douane, la montée des craintes de récession et les anticipations d'inflation élevées, autant de raisons qui ont incité les investisseurs à se tourner vers les bons du Trésor américain. Les rendements des bunds allemands ont également évolué en dents de scie sous l'effet des pressions budgétaires croissantes induites par les dépenses de défense en Europe. Les conditions de marché ont radicalement changé en avril : les droits de douane très élevés annoncés par les États-Unis ont brièvement propulsé les rendements des bons du Trésor à long terme au-dessus de 5 %. Plusieurs rétro-pédalages sur le plan commercial ont toutefois permis de rétablir un tant soit peu la confiance. Au cours de cette période, les bunds allemands ont surperformé grâce à la recherche de valeurs refuges, tandis que les emprunts d'État britanniques (gilts) ont pâti d'une forte hausse de l'inflation. En mai, les rendements des emprunts d'État à long terme ont augmenté dans le monde entier à la suite de la dégradation de la note souveraine américaine et de la persistance des incertitudes budgétaires. En juin, l'évolution nuancée de la situation géopolitique et les pressions exercées sur la Fed ont provoqué une divergence des trajectoires des rendements, avec une baisse de ceux des bons du Trésor américain et une hausse de ceux des bunds. En juillet, les

RAPPORT DE GESTION

courbes de taux se sont encore pentifiées sur les marchés développés, sous l'effet de l'embellie des statistiques économiques, d'une inflation soutenue et d'une nouvelle augmentation des droits de douane américains. Publié début septembre, le rapport sur l'emploi américain du mois d'août s'est révélé décevant et le chômage a continué à augmenter jusqu'à la fin de l'année. La Fed a donc décidé de réduire ses taux de 25 pb en septembre, une action reconduite en octobre et en décembre, ramenant le rendement des bons du Trésor à 10 ans autour de 4,0 %. Les gilts britanniques sont restés volatils. L'offre importante de titres et l'inflation persistante des services ont en effet maintenu les rendements à un niveau élevé jusqu'au début du mois d'octobre. Cependant, l'annonce d'une inflation plus faible que prévu les semaines suivantes a renforcé les anticipations d'une baisse des taux de la Banque d'Angleterre (BoE) début 2026, ce qui a déclenché un rebond marqué des gilts. Dans le même temps, les tensions budgétaires causées par le manque de visibilité des politiques et les incertitudes géopolitiques ont pesé sur les marchés souverains européens, avec une sous-performance des bunds allemands et des OAT françaises. En 2025, les rendements des bons du Trésor américain à 10 ans ont enregistré leur première baisse depuis 2020, tandis que ceux des emprunts d'État japonais à 10 ans ont connu leur plus forte hausse depuis 1994. Les marchés du crédit ont bien résisté tout au long de la période, soutenus par la stabilité des fondamentaux des entreprises et la forte demande des investisseurs, et ce malgré les fluctuations des rendements souverains.

Au cours de la période de 12 mois close en décembre 2025, le fonds Fidelity Hugo a enregistré une performance de 7,7 % en euros. Il a surtout bénéficié de son allocation aux actifs alternatifs, qui ont été le principal moteur de sa performance absolue. Les actions ont également apporté une contribution significative, en particulier les expositions à l'Europe et à l'Asie-Pacifique hors Japon. Concernant les actifs alternatifs, la stratégie Absolute Return Global Equity a généré des performances solides et décorréliées. Le iShares Gold Producers UCITS ETF a aussi apporté une contribution importante grâce à la forte hausse des prix de l'or, dans un contexte marqué par la baisse des taux d'intérêt, la dépréciation du dollar américain, des risques géopolitiques élevés et une demande soutenue de la part des banques centrales. Sur le segment des actions, la stratégie Fidelity Asia Equity ESG a fortement contribué à la performance, tandis que la stratégie Global Bond a soutenu la performance globale sur le marché obligataire.

Les perspectives de croissance mondiale restent résilientes, avec des conditions financières accommodantes et une dynamique favorable des bénéfices, même si l'expansion de l'économie ralentit. L'équilibre des risques devrait s'améliorer en 2026 grâce à l'assouplissement des politiques monétaires et aux nouvelles politiques de soutien budgétaire, d'autant que la fragilité du marché du travail a renforcé la probabilité d'une baisse des taux d'intérêt aux États-Unis. L'inflation reste supérieure aux objectifs fixés dans certaines régions, mais il est peu probable qu'elle remette en cause les cycles d'assouplissement. L'Europe bénéficie toujours d'un contexte désinflationniste. Les bénéfices augmentent de manière globale, au-delà des méga-capitalisations américaines, ce qui dope l'appétence pour le risque, même si les valorisations élevées et les incertitudes des politiques incitent à la prudence. La plupart des bonnes nouvelles étant déjà intégrées dans les cours, il est primordial d'adopter une approche sélective et ciblée géographiquement. Les principaux risques à surveiller sont désormais la viabilité de la croissance des bénéfices, l'évolution des tendances d'investissement liées à l'IA, le déploiement des initiatives budgétaires européennes, la stabilisation de la Chine et la sensibilité des marchés émergents aux fluctuations du dollar américain.

AFFECTATION DES RESULTATS

FIDELITY EUROPE

Le compte de résultat fait apparaître un revenu financiers nets de 12 949 141,56 EUR au 31 décembre 2025 contre 15 989 621,05 EUR au titre de l'exercice précédent.

Les revenus nets net de l'exercice, déduction faite des 8 929 061,46 EUR prélevés au titre des frais de gestion, ressort à 4 020 080,10 EUR contre 5 420 522,43 EUR au titre de l'exercice précédent. Après prise en compte du compte de régularisation des revenus de l'exercice pour un montant de 485 141,32 EUR, les revenus nets ressort à 3 534 938,78 EUR contre 4 962 823,20 EUR au titre de l'exercice précédent. nous vous proposons en conséquence d'affecter ce résultat au compte capital du compartiment.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'au titre des 3 derniers exercices (2022, 2023, 2024), les résultats du compartiment ont été portés au compte capital.

Il est également proposé d'affecter au compte capital les plus-values réalisées nettes distribuables, soit 14 454 957,11, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

HUGO FIDELITY

Le compte de résultat fait apparaître un revenu nets financiers de (30,97) EUR au 31 décembre 2025 contre 16 157,48 EUR au titre de l'exercice précédent.

Les revenus nets de l'exercice, ajout fait des 66 363,00 EUR au titre des frais de gestion rétrocedés, ressortent à 66 332,03 EUR contre 130 350,48 EUR au titre de l'exercice précédent.

Après prise en compte du compte de régularisation des revenus de l'exercice pour un montant de (5,93) EUR, les revenus nets de l'exercice ressortent à 66 326,10 EUR contre 129 631,25 EUR au titre de l'exercice précédent. nous vous proposons d'affecter ce résultat au compte capital du compartiment.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices (2022, 2023, 2024), les revenus nets du compartiment ont été portés au compte capital. Il est également proposé d'affecter au compte capital les plus values distribuables, soit 1 058 896,92 EUR au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE (ART L 225-37-4 DU CODE DE COMMERCE)

a) La liste des fonctions et mandats exercés au cours de l'exercice par les membres du Conseil est consultable en annexe 1 du présent rapport annuel.

b) Conventions visée à l'article L. 225-38 du Code de commerce du Code de commerce

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu aucune convention donnant lieu à l'application de l'article L. 225-38 du Code de Commerce.

c) Délégation en cours de validités

Au cours de cet exercice aucune délégation n'a été accordée par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital, par application des articles L. 225-129-1 et L. 225-129-2.

d) Direction général de la Société

Il est rappelé que conformément à l'article 20 des Statuts de la Société la direction générale de la Société est assumée par le président du conseil d'administration. M. Jean-Denis Bachot a été nommé Président-Directeur général de la Société par une décision du Conseil d'administration du 11 avril 2016.

CHANGEMENTS INTERESSANT FIDELITY SICAV INTERVENUS DEPUIS LA CLOTURE DES COMPTES

Néant.

RAPPORT DE GESTION

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

EXERCICE DES DROITS DE VOTE

La date de fin d'exercice social de FIL Gestion étant au 31 décembre, la société de gestion a rendu compte sur les droits de vote dans les 4 mois suivant la clôture, à savoir le 30 avril.

Ainsi, au cours de l'exercice écoulé, les votes ont été exercés conformément à la politique de vote de FIL Gestion mise en place. En outre, la société a rendu compte des conditions dans lesquelles elle a exercé les droits de vote au cours de l'exercice 2024. Ces deux documents sont consultables au siège de la Société de gestion et sur le site www.fidelity.fr.

POLITIQUE GLOBALE D'EXÉCUTION DES ORDRES ET DE SÉLECTION DES CONTREPARTIES

Conformément aux dispositions des articles 321-114 et 321-115 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, la Société de gestion a établi et mis en œuvre une politique de sélection des intermédiaires et des analystes publiée sur son site www.fidelity.fr.

Les intermédiaires et contreparties sont sélectionnés par une équipe spécialisée responsable au niveau Groupe de cette sélection et indépendante des gestionnaires et des responsables de la passation des ordres à la table de négociation. Parmi les critères de sélection utilisés par cette équipe figurent le statut réglementaire et la surface financière. Une fois la liste des intermédiaires/contreparties éligibles arrêtée, le choix est effectué à chaque passation d'ordre par la table de négociation conformément à la politique de meilleure exécution définie par Fidelity en prenant en compte le prix du titre et d'autres facteurs qualitatifs tels que la liquidité et le service.

COMMISSIONS

Aucune commission de mouvement n'a été perçue par la société de gestion au titre des transactions effectuées sur les valeurs en portefeuille.

COMPTE-RENDU RELATIF AUX FRAIS D'INTERMEDIATION

Conformément à l'article 321-122 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, il est tenu à disposition des porteurs un rapport relatif aux frais d'intermédiation établi par la Société de gestion. Ce rapport est consultable à l'adresse internet suivante : www.fidelity.fr.

DIRECTIVE EUROPEENNE SUR L'ÉPARGNE

Le quota d'investissement de Fidelity Europe en créances et produits assimilés, tel que défini par la Directive 2003/48/CE du Conseil de l'Union européenne du 3 juin 2003 en matière de fiscalité des revenus de l'épargne sous forme de paiement d'intérêts, est inférieur à 25%.

CRITÈRES SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE

Conformément au décret n°2015-1850 du 29 décembre 2015, la société de gestion doit publier des informations sur les modalités de prise en compte des critères relatifs aux objectifs environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance (ESG) dans sa politique d'investissement et de gestion des risques.

Conformément aux dispositions réglementaires, ces informations font l'objet d'un rapport spécifique annexé au présent rapport annuel (Annexe 2).

Sur l'exercice, les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance ont pu être pris en compte simultanément pour la sélection de valeur. Pour autant, la gestion mise en œuvre au sein des OPCVM n'a été ni dictée ni restreinte par ces principes. La politique ESG est également disponible sur le site www.fidelity.fr.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION

FIL Gestion, la société de gestion, est soumise aux politiques, procédures et pratiques en matière de rémunération (désignées collectivement sous le terme « Politique de rémunération ») conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs (ci-après la « Directive AIFM »), et dans la directive 2014/91/UE du 23 juillet 2014 concernant les OPCVM (ci-après la « Directive UCITS V »).

De plus, la politique de rémunération est conforme au Règlement (UE) 2019/2088 (« SFDR »), intégrant le risque de développement durable et les critères ESG dans le plan de contrôle de FIL Gestion.

La politique de rémunération est compatible avec une gestion saine et efficace des risques et encourage une telle gestion. Elle est conçue afin de ne pas inciter une prise de risque qui ne serait pas cohérente avec le profil de risque du fonds. La Politique de rémunération est conforme à la stratégie commerciale, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des fonds, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêt. La Politique de rémunération s'applique aux collaborateurs, et notamment ceux dont les activités professionnelles ont un impact significatif sur les profils de risque de la société de gestion ou des fonds, et garantit qu'aucun collaborateur ne sera impliqué dans le calcul ou la validation de sa propre rémunération.

Les rémunérations variables attribuées au personnel du Groupe Fidelity International sont déterminées en combinant l'évaluation de la performance individuelle et des résultats d'ensemble du Groupe. Cette évaluation de performance s'appuie sur des critères à la fois qualitatifs et quantitatifs si cela s'avère nécessaire, ainsi que le respect des règles de saine gestion des risques.

En ce qui concerne les fonctions de contrôle, l'évaluation de la performance et les attributions de rémunération variable sont indépendantes de la performance des secteurs d'activités qu'elles contrôlent.

Cette politique s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération du Groupe Fidelity International, revue chaque année par son Comité des Rémunérations. FIL Gestion a approuvé cette politique en 2025.

Pour la période sous revue, FIL Gestion a vérifié l'application de la politique applicable au titre de l'exercice 2024 et sa conformité avec les principes des Directives AIFM et UCITS V.

Le résumé de la Politique de rémunération est disponible sur le site www.fidelity.fr.

Rémunération totale versée au personnel de la société de gestion y compris ceux délégués* pour l'exercice annuel précédent

Total des rémunérations versées par FIL Gestion (56 collaborateurs)	11 821 416 €
Dont rémunération fixe	6 073 364 €
Dont rémunération variable	5 748 052 €
Nombre d'employés de la société de gestion y compris ceux délégués (au 31 décembre 2025)	56
Dont rémunération des cadres dirigeants** et cadres supérieurs et Preneurs de Risque Importants (soit 21 collaborateurs au 31 décembre 2025, y compris ceux délégués)	3 300 759 €

*Les informations fournies aux délégués concernent les preneurs de risques importants identifiés par le délégant. Le montant total de la rémunération a été attribué aux OPC sur la base de la quote-part des actifs sous gestion au 31 décembre 2025.

**Dont les activités professionnelles ont une incidence substantielle sur le profil de risque de la société et des OPC.

RAPPORT DE GESTION

RÉCLAMATIONS POUR RETENUE À LA SOURCE DISCRIMINATOIRE AU SEIN DE L'UNION EUROPÉENNE

Dans plusieurs pays de l'Union Européenne, les dividendes payés par les sociétés ne sont pas imposés de façon similaire si les dividendes sont versés à des entités domestiques ou étrangères. Ainsi, lorsque les dividendes sont versés à une entité étrangère, ces derniers subissent parfois une retenue à la source entraînant une divergence de traitement fiscal portant atteinte à la libre circulation des capitaux, et donc contraire au droit de l'Union Européenne.

Plusieurs décisions de la Cour de justice de l'Union Européenne et du Conseil d'Etat ayant été prises en faveur des résidents étrangers, la société de gestion prévoit de procéder à des demandes de remboursement de la retenue à la source payée sur les dividendes perçus de sociétés étrangères pour les fonds domiciliés en France lorsque les perspectives de remboursement des retenues à la source peuvent être estimées comme favorables aux fonds concernés. S'agissant de procédures de réclamations auprès des autorités fiscales concernées, le résultat final ainsi que le délai de ces procédures sont aléatoires.

RISQUE GLOBAL

La méthode de calcul du risque global utilisée par la SICAV est celle de l'approche par l'engagement conformément aux dispositions des articles 411-74 et suivants du Règlement Général de l'AMF.

SECURITIES FINANCING TRANSACTIONS REGULATION (SFTR)

Les compartiments de la SICAV n'ont investi dans aucun instrument financier entrant dans le cadre de la directive SFTR.

TECHNIQUES DE GESTION EFFICACE DU PORTEFEUILLE

Les compartiments de la SICAV n'ont pas eu recours à des techniques de gestion efficace du portefeuille.

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX MOUVEMENTS INTERVENUS AU COURS DE L'EXERCICE

Fidelity Europe

Mouvement	Libellé titre	Montant (EUR)
Achat	Allianz Se-Reg	16 251 101,61
Achat	AXA SA	13 141 681,20
Vente	LVMH Moet Hennessy Louis Vuitton	13 065 847,15
Vente	Roche Holding	11 933 579,72
Achat	SANOFI	11 900 509,54
Achat	Legrand	11 637 816,72
Vente	Assa Abloy Ab-B	11 154 729,18
Achat	Siemens Ag-Reg	11 144 307,54
Achat	Kering	9 642 912,28
Vente	Experian Plc	9 070 948,68

Hugo Fidelity

Mouvement	Libellé titre	Montant (EUR)
Vente	Fidelity Sustainable Research Enhanced US Equity UCITS ETF ACC-USD	5 069 720,80
Achat	Fidelity Sustainable Research Enhanced US Equity UCITS ETF ACC-USD	2 308 210,35
Achat	Fidelity Sustainable Research Enhanced Emerging Markets Equity UCITS ETF ACC-USD	2 251 314,09
Achat	Fidelity Funds - Absolute Return Global Equity Fund	2 193 575,91
Vente	Fidelity Funds - American Growth Fund	1 448 883,56
Achat	SPDR BBG 0-3 Euro Corporate	1 435 404,89
Vente	Alternative Listed Equity I	1 248 534,52
Achat	Fidelity Funds - US Dollar Bond Fund - Y-ACC Shares (EUR) (hedged)	1 103 978,55
Achat	Fidelity Funds - Global Equity Income Fund Y-QINCOME(G)-EUR	1 103 431,30
Vente	Fidelity Funds - Absolute Return Global Equity Fund	999 266,90

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Fidelity SICAV comprend deux compartiments :

- Fidelity Europe ouvert au public le 10 décembre 2001,
- Hugo Fidelity ouvert au public le 10 juillet 2015.

Changements intervenus au cours de l'exercice : Néant

FIDELITY EUROPE

IDENTIFICATION

Code ISIN : Action A: FR0000008674
Action N: FR0013293891
Action R: FR001400UHL9

Classification : Actions Internationales

Classification SFDR : Article 8

Objectif de gestion : L'objectif de gestion de Fidelity Europe est de privilégier des investissements à dominante actions, sur un ou plusieurs marchés d'actions de un ou plusieurs pays de l'Union Européenne dans l'optique de recherche de plus value, correspondant à la surperformance de l'indicateur de référence du Compartiment, à savoir le MSCI Europe (dividendes nets réinvestis) depuis le 01/01/2003. Fidelity Europe met en oeuvre une gestion discrétionnaire couplée à une démarche d'investissement durable. L'objectif extra-financier est de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG en engageant avec elles un dialogue régulier et en partageant avec elles des axes d'amélioration précis et suivis dans le temps. L'actif est composé à hauteur de 75 % minimum en actions des états membres de l'Union Européenne ou titres assimilés éligibles au PEA.

Indicateur de référence : MSCI Europe (dividendes nets réinvestis).

Le MSCI Europe est représentatif des marchés d'actions des pays de l'Union Européenne. Il est calculé par Morgan Stanley Capital International chaque jour sur un nombre de valeurs important (plus de 500).

La gestion du Compartiment est une gestion active dont l'objectif est de surperformer cet indicateur. La gestion de ce Compartiment ne suivant pas une gestion indicielle, l'indicateur présenté est un indicateur de performance : la composition du Compartiment peut s'écarter significativement de la répartition de l'indicateur. L'attention des Actionnaires est attirée sur le fait que l'Indicateur de référence n'intègre aucune considération environnementale et sociale.

Stratégie d'investissement :

Stratégies utilisées :

Fidelity Europe vise à maximiser la performance au travers de la gestion dynamique d'un portefeuille concentré (autour de 50 sociétés). L'univers d'investissement du Compartiment est composé des actions européennes considérées comme liquides par le Gérant, la liquidité s'entendant soit en termes de capitalisation boursière (en fonction des circonstances de marché, celles-ci peuvent évoluer dans le temps) soit en termes de volume de transactions quotidiennes (ci-après l'« Univers d'investissement »). Au sein de cet Univers d'investissement, le Gérant applique successivement un filtre d'analyse quantitatif et qualitatif et un filtre d'analyse extra-financière.

Le Gérant tient compte des caractéristiques ESG lorsqu'il évalue les risques et opportunités d'investissement. Il prend en compte les notations ESG fournies par Fidelity ou des agences externes pour déterminer les caractéristiques ESG (Cf. ci-après).

Le Compartiment investit au moins 80 % de ses actifs dans des titres d'émetteurs dotés d'une notation ESG élevée. Le Compartiment peut investir dans des émetteurs présentant des caractéristiques ESG faibles mais en phase d'amélioration.

Le Compartiment évalue les caractéristiques ESG de plus de 90 % de ses actifs.

La note extra-financière du Compartiment sera supérieure à la note de l'Univers d'investissement après élimination de 20 % des sociétés

les moins bien notées par les Notations ESG de Fidelity ou, quand ces dernières ne sont pas disponibles, par les notations de la durabilité de MSCI.

Le Gérant veille, par le biais de la procédure de gestion des investissements, à ce que les sociétés détenues dans le portefeuille respectent des pratiques de bonne gouvernance

Le Compartiment tiendra compte d'un large éventail de caractéristiques environnementales et sociales.

Les caractéristiques environnementales comprennent, sans pour autant s'y limiter, les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, la gestion de l'eau et des déchets, et la biodiversité, tandis que les caractéristiques sociales englobent, entre autres, la sécurité des produits, la chaîne d'approvisionnement, la santé et la sécurité, et les droits de l'homme. Les controverses impliquant les caractéristiques environnementales et sociales sont contrôlées régulièrement. Les caractéristiques environnementales et sociales sont analysées par les analystes fondamentaux de Fidelity et évaluées à l'aide des Notations ESG de Fidelity telles que décrites ci-après.

L'approche de gestion repose entièrement sur la sélection de valeurs par une approche « ascendante » (ou « Bottom-Up »). En effet, la structure du portefeuille est uniquement le résultat du choix des titres individuels qui le composent, indépendamment de la taille des sociétés, du secteur d'activité auquel elles appartiennent. Le Gérant peut également prendre en compte d'autres considérations de type « descendante » (ou « Top Down »).

Le Gérant investit dans un nombre limité de valeurs et peut s'éloigner très sensiblement de la structure de l'indice de référence, en ce qui concerne la répartition sectorielle et géographique mais également le poids des valeurs. Il s'agit donc d'une gestion active, avec une marge de manoeuvre importante par rapport à l'indice de référence.

Chaque analyste ou équipe d'analystes en charge d'un secteur paneuropéen propose au gérant de Fidelity Europe un nombre limité de sociétés recommandées. Les analystes définissent des listes de suivi et émettent des notations internes basées sur :

- des éléments financiers fondamentaux allant de 1 à 5, basés notamment sur les prévisions (comptes de résultat, bilans...), de ratios de valorisation spécifiques au secteur, et de rencontres régulières avec les entreprises. Pour chacun de ces éléments est également défini un objectif de cours ; et
- des notations extra-financières (critères ESG) allant de A à E telles que décrites ci-après.

Le Gérant de Fidelity Europe choisit ensuite les sociétés qui composent le portefeuille une par une, parmi les meilleures opportunités identifiées par les analystes financiers de Fidelity dans l'Univers d'investissement, à savoir celles pour lesquelles la stratégie extra-financière et sa mise en oeuvre ont un impact positif sur la rentabilité économique des sociétés. Le Gérant se réserve néanmoins la possibilité d'investir dans des titres ne faisant pas l'objet d'une analyse extra-financière, ces investissements devant respecter les règles posées ci-avant (section a).

Cette sélection s'opère notamment sur la base du thème du changement : l'approche du Gérant repose en effet sur la conviction que, à long terme, ce sont les changements, de stratégie d'une entreprise, d'environnement économique et social, de perception par les marchés et enfin de techniques de valorisation, qui génèrent les plus-values les plus importantes sur les marchés boursiers.

Le Gérant porte également une attention toute particulière à la capacité des sociétés à générer des cash-flows positifs mesurés par les prévisions de rentabilité des capitaux investis.

Une fois ce nombre limité de sociétés identifié, le Gérant suit au jour le jour leurs évolutions. Des seuils d'alerte sont définis par rapport aux cours objectifs, à la hausse comme à la baisse ; la durée de

FIDELITY EUROPE

détention d'une société en portefeuille peut donc être très variable.

Les investissements sur un ou plusieurs marchés d'actions d'un ou plusieurs pays de l'Union Européenne seront privilégiés. Des placements peuvent également être effectués sur les marchés actions hors de Prospectus à jour au 17 décembre 2024 7 l'Union Européenne (pays de l'OCDE et émergents) dans la limite de 25% de l'actif net.

Compartiment éligible au PEA, la zone géographique prépondérante est l'Europe, plus précisément les pays de l'Union Européenne. La devise prépondérante est l'euro.

Instruments utilisés :

- Actions et titres assimilés détenus en direct :

L'actif du Compartiment est investi au minimum à hauteur de 75% en actions des états membres de l'Union Européenne ou titres assimilés éligibles au PEA sans contrainte sectorielle.

Le Compartiment peut investir en actions de petite, moyenne et grande capitalisations. Les titres détenus peuvent être assortis ou non de droit de vote. L'exposition aux petites capitalisations peut atteindre 100% du portefeuille.

Des placements peuvent également être effectués sur les marchés actions hors Union Européenne (pays de l'OCDE et émergents) dans la limite de 25% de l'actif net.

- Détention d'actifs et autres parts d'OPCVM, FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger :

Le Compartiment peut être investi jusqu'à 10 % de son actif en :

- OPCVM ;
- FIA de droit français.

Les OPC cibles sont des OPC « actions européennes » qui pourront eux-mêmes être éligibles au PEA, à savoir des OPC établis en France ou dans un des pays de l'Union Européenne respectant le quota de 75 % en titres éligibles autres que des parts d'OPC.

Il peut également s'agir d'OPC indiciels cotés de droit français ou d'Exchange traded funds (ETF).

Le Compartiment peut investir dans les OPC gérés par FIL Gestion ou une société liée.

Le Compartiment peut investir dans d'autres compartiments de la SICAV jusqu'à 5 % de son actif net sans que l'actif du Compartiment ne puisse être détenu à plus de 10% par un autre compartiment de la SICAV.

- Obligations, titres de créances et instruments du marché monétaire :

L'actif du Compartiment peut également comporter des actifs obligataires, titres de créance ou instruments du marché monétaire libellés en euro ou en devises sans contrainte d'émetteur, de notation ou de zone géographique.. L'utilisation des produits de taux est accessoire afin de faire baisser le niveau de risque du portefeuille.

Instruments financiers à terme:

- Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Ces opérations sont effectuées dans la limite d'une fois l'actif. Elles répondront de façon générale aux conditions suivantes :

- 1) Avoir un intérêt économique pour l'OPCVM ;
- 2) Avoir pour objectif, isolément ou simultanément soit une économie pour l'OPCVM, soit un enrichissement pour l'OPCVM, soit un ajustement du niveau de risque.

Dans ce cadre les instruments dérivés peuvent notamment être utilisés aux fins de :

a/ Une allocation de l'exposition du portefeuille

Le gérant peut utiliser des produits dérivés avant d'effectuer sa sélection de titres ou d'OPC sous-jacents, en utilisant des futures et options simples cotés sur des marchés réglementés ou de gré à gré pour faire face à une souscription ou à un rachat de façon à maintenir une exposition inchangée du portefeuille, ou en vue d'investissements de façon à respecter l'indice de référence et l'objectif de gestion ;

b/ Une stratégie de couverture du risque de change en utilisant des opérations de swaps de change ou de change à terme.

Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré

Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang. Elles sont sélectionnées et évaluées régulièrement conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse suivante : www.fidelity.fr (rubrique "Informations légales / Politique de sélection des contreparties et de meilleure exécution des ordres") ou sur simple demande auprès de la société de gestion. La SICAV ne reçoit pas de garantie financière. Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre la SICAV et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie. Les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

- Le Compartiment peut investir son actif à titre accessoire dans des titres intégrant des dérivés en exposition du portefeuille, en substitution des actions sous-jacentes de ces titres. Ces instruments sont restreints aux obligations convertibles (simples, indexées, ORA,...), aux bons de souscription, warrants et CVG.

- Le Compartiment peut détenir des liquidités dans la stricte limite des besoins liés à la gestion des flux ou pour faire face aux rachats d'actions par les investisseurs. Le prêt d'espèces est prohibé.

- Le Compartiment peut avoir recours temporairement à des emprunts d'espèces, notamment, en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ce type d'opération sera néanmoins utilisé de manière accessoire.

- Opérations d'acquisition et cession temporaire de titres : Néant

Profil de risque :

Votre argent sera investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les fluctuations et aléas des marchés En investissant vous vous exposez aux risques suivants.

Risque de capital : Le Compartiment n'offrant pas de garantie, il suit les fluctuations de marché pouvant l'amener à ne pas restituer le capital investi.

Risque lié au marché actions : Le Compartiment étant exposé directement en actions (via des titres vifs) et indirectement (via des OPC, à titre accessoire), la fluctuation du cours des actions peut avoir une influence positive ou négative sur sa valeur liquidative. Le risque de marché est le risque d'une baisse générale du cours des actions. Le degré d'exposition au risque actions est au minimum de 75 %.

Risque sectoriel actions : Les marchés actions constituent un univers très large de valeurs. Au sein de cet univers, le Compartiment peut se concentrer plus ou moins sur un segment particulier du marché en fonction des anticipations de nos équipes de gestion. Ces segments peuvent être liés aux secteurs économiques, aux pays/zones géographiques, à la taille des entreprises, à l'orientation rendement/croissance, etc. Certains

FIDELITY EUROPE

segments sont plus volatils que d'autres et génèrent par conséquent plus de volatilité dans les performances du portefeuille, d'autres sont plus défensifs.

Risque lié aux investissements en capitalisations : Le Compartiment est exposé directement (via des titres vifs) et indirectement aux actions de petites capitalisations qui, en raison de leur faible capitalisation boursière, peuvent présenter des risques pour les investisseurs. L'exposition aux petites capitalisations peut atteindre 100% de l'actif net.

Risque lié aux pays émergents : L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le Compartiment peut être investi jusqu'à 25% de son actif net en valeurs émises sur les marchés des pays émergents dont les conditions de fonctionnement et de surveillance peuvent s'écarter des standards prévalant sur les grandes places internationales.

Risque discrétionnaire : Le style de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés et/ou sur la sélection d'OPC. Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants ou les OPC les plus performantes. La performance du Compartiment peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du Compartiment peut en outre avoir une performance négative.

Risque de change pour les devises autres que celle de la zone euro : Le risque de change est le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'Euro. La fluctuation des monnaies par rapport à l'Euro peut avoir une influence positive ou négative sur la valeur de ces instruments.

Le Compartiment est également exposé au(x) risque(s) :

- **Risque de crédit**
- **Risque d'intermédiation**
- **Risque de contrepartie**
- **Risque de taux (accessoire)**

Risques de durabilité : Le Compartiment est exposé aux risques se rapportant à un événement ou une situation dans le domaine environnemental (E), social (S) ou de la gouvernance (G) (collectivement « ESG ») et qui, en cas de survenance, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Nous vous invitons à vous référer au Prospectus pour de plus amples informations.

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.

Affectation du résultat : Capitalisation intégrale des revenus. Comptabilisation des revenus selon la méthode des intérêts encaissés.

Affectation des plus et moins-values nettes réalisées : Capitalisation.

Changements intéressant le Compartiment intervenus au cours de l'exercice : Le prospectus a été mis à jour le 10 juin 2025 afin d'ajuster la stratégie ESG du Compartiment. Cet ajustement ne constitue pas une dégradation de la stratégie ESG car le Compartiment se maintient au niveau Catégorie 1 AMF au sens de l'instruction AMF 2020-03. Enfin, une mise à jour est intervenue le 11 octobre 2025 portant sur les commissions de mouvement à destination du dépositaire pour le Compartiment

Changement intéressant le Compartiment à venir : Une mise à jour du prospectus interviendra au plus tard le 16 avril 2026 afin de compléter les outils de gestion de liquidités du Compartiment, conformément à la Directive européenne 2024/927.

BILAN

Actif	Exercice 31.12.2025	Exercice 31.12.2024
	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	484 041 178,90	516 526 839,98
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	484 041 178,90	516 526 839,98
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	-	-
OPCVM	-	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	380,53	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Loans	-	-
Autres	-	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	484 041 559,43	516 526 839,98
Créances et comptes d'ajustement actifs	600 280,80	780 913,01
Comptes financiers	1 585 917,06	1 244 795,39
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	2 186 197,86	2 025 708,40
TOTAL ACTIF I+II	486 227 757,29	518 552 548,38

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif	Exercice 31.12.2025	Exercice 31.12.2024
	EUR	EUR
Capitaux propres	-	-
Capital	434 713 713,24	508 198 098,45
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	50 257 903,68	8 821 427,90
Capitaux propres I	484 971 616,92	517 019 526,35
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	484 971 616,92	517 019 526,35
Passifs éligibles	-	-
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-	-
Autres passifs	-	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	1 256 140,37	1 533 022,03
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	1 256 140,37	1 533 022,03
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	486 227 757,29	518 552 548,38

COMPTES DE RÉSULTAT

	Exercice 31.12.2025	Exercice 31.12.2024
	EUR	EUR
Revenus financiers nets	-	-
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions	12 945 309,31	15 988 388,10
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	-	-
Produits sur des parts d'OPC	-	-
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	3 990,65	1 243,95
Sous-total Produits sur opérations financières	12 949 299,96	15 989 632,05
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-158,40	-11,00
Sous-total charges sur opérations financières	-158,40	-11,00
Total Revenus financiers nets (A)	12 949 141,56	15 989 621,05
Autres produits	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges	-	-
Frais de gestion de la société de gestion	-8 929 061,46	-10 569 098,62
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	-8 929 061,46	-10 569 098,62
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	4 020 080,10	5 420 522,43
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-485 141,32	-457 699,23
Sous-total Revenus nets I = C + D	3 534 938,78	4 962 823,20

COMPTÉ DE RÉSULTAT

	Exercice 31.12.2025	Exercice 31.12.2024
	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations	-	-
Plus et moins-values réalisées	17 119 512,75	38 086 961,19
Frais de transactions externes et frais de cession	-978 364,73	-700 835,36
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	16 141 148,02	37 386 125,83
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-1 686 190,91	-1 813 809,00
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	14 454 957,11	35 572 316,83
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations	-	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	36 701 690,01	-30 302 699,56
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	36 701 690,01	-30 302 699,56
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes H	-4 433 682,22	-1 411 012,57
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	32 268 007,79	-31 713 712,13
Acomptes	-	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	50 257 903,68	8 821 427,90

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Catégorie de classe A (Devise : EUR)

	31.12.2021	30.12.2022	29.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	70,59	56,82	62,83	63,90	71,15
Actif net (en k EUR)	909 929,01	641 969,67	575 064,40	503 862,82	405 579,74
Nombre de titres					
Actions C	12 888 566,7669	11 296 539,0116	9 152 617,6190	7 884 405,3369	5 699 675,1071
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) Personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	10,29	-2,65	-0,47	4,39	2,12
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions C	-0,23	0,38	0,33	0,59	0,38

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Catégorie de classe N (Devise: EUR)	31.12.2021	30.12.2022	29.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	29,44	23,92	26,70	27,42	30,82
Actif net (en k EUR)	109 706,74	52 653,90	23 604,31	13 156,41	14 920,49
Nombre de titres					
Actions C	3 726 127,7166	2 201 184,1303	883 928,2124	479 721,8172	483 980,8298
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) Personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	4,27	-1,11	-0,20	1,87	0,91
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions C	0,17	0,39	0,38	0,52	0,44

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Catégorie de classe R (Devise: EUR)	31.12.2024	31.12.2025
Valeur liquidative (en EUR)		
Actions C	100,90	113,75
Actif net (en k EUR)	0,30	64 471,38
Nombre de titres		
Actions C	3,0000	566 781,0640
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) Personnes physiques (en EUR)	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes		
Actions C	0,05	3,39
Capitalisation unitaire sur revenus		
Actions C	-0,01	1,95

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DE FINANCEMENT

	Exercice 31.12.2025	Exercice 31.12.2024
	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	517 019 526,35	598 668 709,00
Flux de l'exercice		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) ¹	141 993 452,93	34 310 186,61
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-230 904 280,44	-128 463 317,96
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	4 020 080,10	5 420 522,43
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	16 141 148,02	37 386 125,83
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	36 701 689,96	-30 302 699,56
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes ²	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes ²	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	484 971 616,92	517 019 526,35

1 Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

2 Rubrique Spécifique aux MMF.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D' ACTIONS AU COURS DE L' EXERCICE

	Exercice 31.12.2025
	EUR
	Nombre de titres
Émissions et rachats pendant l'exercice comptable	
Catégorie de classe N (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	111 648,5236
Nombre de titres rachetés	107 389,5110
Catégorie de classe A (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	395 187,7457
Nombre de titres rachetés	2 579 917,9755
Catégorie de classe R (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	1 070 011,3240
Nombre de titres rachetés	503 233,2600
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	2 168,57
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE D' ACTIONS

Code ISIN de l'action	Libellé de l'action	Affectation des sommes distribuables	Devise de l'action	Actif net de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
FR0000008674	A	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	405 579 740,03	5 699 675,1071	71,15
FR0013293891	N	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	14 920 494,97	483 980,8298	30,82
FR001400UHL9	R	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	64 471 381,92	566 781,0640	113,75

EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ ACTIONS (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES)

Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		DE	FR	GB	CH	NL
Actif						
Actions et valeurs assimilées	484 041,18	123 856,91	101 449,19	61 009,36	45 785,25	43 274,09
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL	484 041,18	123 856,91	101 449,19	61 009,36	45 785,25	43 274,09

EXPOSITION SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS CONVERTIBLES

Montants exprimés en milliers (Devise: EUR)	Exposition +/-	Ventilation par pays et maturité de l'exposition				
		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES)

Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 585,92	-	-	-	1 585,92
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	1 585,92	-	-	-	1 585,92

Seules les cinq devises dont le montant le plus représentatif composant l'actif net sont incluses dans ce tableau.

EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES)

Montants exprimés en milliers	Ventilation par durée résiduelle				
	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 585,92	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	1 585,92	-	-	-	-

EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DES DEVICES

Montants exprimés en milliers	GBP	CHF	DKK	USD	Autres devises
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	61 009,36	45 785,25	21 870,28	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
Créances	405,59	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	0,08	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-324,52	-	-	-	-
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	61 090,42	45 785,25	21 870,28	0,08	-

EXPOSITION DIRECTE AUX MARCHÉS DE CRÉDIT

Montants exprimés en milliers	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe « Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe » qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

EXPOSITION DES OPÉRATIONS FAISANT INTERVENIR UNE CONTREPARTIE

Contreparties	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPÉRATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	0,38	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de Titres Prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances	-	-
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versée	-	-
OPÉRATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes	-	-
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces reçue	-	-

EXPOSITIONS INDIRECTES POUR LES OPC DE MULTI-GESTION

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
TOTAL	-	-	-	-	-	-

L'OPC n'est pas concerné car il ne détient pas plus de 10% de son actif net en parts d'autres OPC.

CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Exercice 31.12.2025
	EUR
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	83 308,66
Coupons à recevoir	516 972,14
TOTAL DES CREANCES	600 280,80
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	738 787,98
Autres créditeurs divers	517 352,39
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	1 256 140,37

FRAIS DE GESTION, AUTRES FRAIS ET CHARGES

	Montant (EUR)	% de l'actif net
Catégorie de classe N (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	126 359,94	0,95
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe A (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	8 411 354,70	1,90
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Catégorie de classe R (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	391 346,82	0,60
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)		

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31.12.2025
	EUR
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
TOTAL	-

AUTRES INFORMATIONS

	Exercice 31.12.2025
	EUR
Immobilisations	
Valeur des immobilisations	-
Amortissement des immobilisations	-
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	-
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX REVENUS NETS

Détermination et ventilation des sommes distribuables Catégorie de classe A (Devise: EUR)	Exercice 31.12.2025	Exercice 31.12.2024
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	2 209 601,44	4 712 660,66
Sommes distribuables au titre du revenu net	2 209 601,44	4 712 660,66
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	2 209 601,44	4 712 660,66
TOTAL	2 209 601,44	4 712 660,66
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES

	Exercice 31.12.2025	Exercice 31.12.2024
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées		-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	12 085 881,75	34 671 076,39
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	12 085 881,75	34 671 076,39
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	12 085 881,75	34 671 076,39
TOTAL	12 085 881,75	34 671 076,39
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX REVENUS NETS

Catégorie de classe N (Devise: EUR)	Exercice 31.12.2025	Exercice 31.12.2024
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	216 531,80	250 162,57
Sommes distribuables au titre du revenu net	216 531,80	250 162,57
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	216 531,80	250 162,57
TOTAL	216 531,80	250 162,57
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES

	Exercice 31.12.2025	Exercice 31.12.2024
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	443 699,78	901 240,28
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	443 699,78	901 240,28
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	443 699,78	901 240,28
TOTAL	443 699,78	901 240,28
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX REVENUS NETS

Catégorie de classe R (Devise: EUR)	Exercice 31.12.2025	Exercice 31.12.2024
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	1 108 805,54	-0,03
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 108 805,54	-0,03
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	1 108 805,54	-0,03
TOTAL	1 108 805,54	-0,03
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES

	Exercice 31.12.2025	Exercice 31.12.2024
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 925 375,58	0,16
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	1 925 375,58	0,16
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 925 375,58	0,16
TOTAL	1 925 375,58	0,16
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise de cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
				EUR	
Actions et valeurs assimilées				484 041 178,90	99,81
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé				484 041 178,90	99,81
AIR LIQUIDE SA Produits Chimique	68 217,00	160,26	EUR	10 932 456,42	2,25
ALLIANZ SE-REG Assurances	51 969,00	390,50	EUR	20 293 894,50	4,18
ASM INTERNATIONAL NV Electrique - Electronique	6 677,00	517,60	EUR	3 456 015,20	0,71
ASML HOLDING NV Electrique - Electronique	28 051,00	921,40	EUR	25 846 191,40	5,33
ASR NEDERLAND NV Assurances	89 475,00	60,62	EUR	5 423 974,50	1,12
ASTRAZENECA PLC Produits pharmaceutiques	96 714,00	137,90	GBP	15 274 420,89	3,15
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA Banques et assurances	824 094,00	20,05	EUR	16 523 084,70	3,41
BAYER AG-REG Produits pharmaceutiques	107 649,00	37,01	EUR	3 984 089,49	0,82
BIOMERIEUX Produits pharmaceutiques	77 447,00	110,30	EUR	8 542 404,10	1,76
BUREAU VERITAS SA Services divers	363 384,00	27,18	EUR	9 876 777,12	2,04
CARLSBERG AS-B Biens de consommation	89 395,00	835,20	DKK	9 996 345,43	2,06
CIE FINANCIERE RICHEMO-A REG Distribution - Commerce	73 980,00	172,05	CHF	13 678 945,73	2,82
COMMERZBANK AG Banques et assurances	165 992,00	36,10	EUR	5 992 311,20	1,24
CONVATEC GROUP PLC Produits pharmaceutiques	1 078 508,00	2,43	GBP	3 003 987,24	0,62
DASSAULT SYSTEMES SE Ordinateurs logiciels	160 098,00	23,84	EUR	3 816 736,32	0,79
DEUTSCHE BOERSE AG Autres organismes de credit	19 451,00	223,70	EUR	4 351 188,70	0,90
DEUTSCHE TELEKOM AG-REG Télécommunication	363 389,00	27,66	EUR	10 051 339,74	2,07
EDENRED Services divers	139 229,00	18,91	EUR	2 632 820,39	0,54
EDP RENOVAVEIS SA Distribution Energie	442 862,00	12,04	EUR	5 332 058,48	1,10
ENEL SPA Distribution Energie	772 664,00	8,88	EUR	6 858 938,33	1,41
ESSILORLUXOTTICA Produits pharmaceutiques	31 395,00	269,90	EUR	8 473 510,50	1,75
FRESENIUS SE & CO KGAA Produits pharmaceutiques	147 684,00	48,98	EUR	7 233 562,32	1,49
HENSOLDT AG Aéronautique	31 786,00	73,40	EUR	2 333 092,40	0,48
HERMES INTERNATIONAL Textiles et habillement	6 623,00	2 122,00	EUR	14 054 006,00	2,90
INDUSTRIA DE DISENO TEXTIL Distribution - Commerce	147 481,00	56,34	EUR	8 309 079,54	1,71
KBC GROUP NV Banques et assurances	90 737,00	111,25	EUR	10 094 491,25	2,08

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise de cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
				EUR	
KONE OYJ-B Machines et Véhicules	185 374,00	60,56	EUR	11 226 249,44	2,31
LEGRAND SA Electrique - Electronique	95 171,00	127,25	EUR	12 110 509,75	2,50
LONZA GROUP AG-REG Produits pharmaceutiques	15 545,00	537,80	CHF	8 984 525,52	1,85
LOREAL Produits pharmaceutiques	50 076,00	366,60	EUR	18 357 861,48	3,79
MARKS & SPENCER GROUP PLC Biens de consommation	1 459 785,00	3,30	GBP	5 517 139,67	1,14
MTU AERO ENGINES AG Aéronautique	20 022,00	355,30	EUR	7 113 816,60	1,47
MUENCHENER RUECKVER AG-REG Assurances	16 979,00	562,20	EUR	9 545 593,80	1,97
NATWEST GROUP PLC Banques et assurances	1 220 712,00	6,52	GBP	9 112 524,56	1,88
NEXANS SA Electrique - Electronique	42 669,00	125,80	EUR	5 367 760,20	1,11
PROSUS NV Internet	161 739,00	52,85	EUR	8 547 906,15	1,76
RELX PLC Services divers	147 010,00	30,20	GBP	5 084 695,64	1,05
RHEINMETALL AG Aéronautique	3 312,00	1 561,00	EUR	5 170 032,00	1,07
ROCHE HOLDING AG-GENUSSCHEIN Produits pharmaceutiques	40 762,00	328,20	CHF	14 377 311,55	2,96
ROCKWOOL A/S-B SHS Construction et matériaux de construction	108 414,00	225,40	DKK	3 271 725,21	0,67
RYANAIR HOLDINGS PLC Transports et matériel de transport	333 942,00	29,55	EUR	9 867 986,10	2,03
SANDOZ GROUP AG Produits pharmaceutiques	94 108,00	57,84	CHF	5 849 765,42	1,21
SAP SE Ordinateurs logiciels	73 474,00	208,35	EUR	15 308 307,90	3,16
SIEMENS AG-REG Valeurs industrielles diverses	67 257,00	239,15	EUR	16 084 511,55	3,32
SIEMENS ENERGY AG Machines et Véhicules	70 439,00	120,40	EUR	8 480 855,60	1,75
SSE PLC Distribution Energie	248 457,00	21,79	GBP	6 200 398,59	1,28
STANDARD CHARTERED PLC Banques et assurances	671 991,00	18,22	GBP	14 022 420,00	2,89
STRAUMANN HOLDING AG-REG Produits pharmaceutiques	28 820,00	93,46	CHF	2 894 698,76	0,60
SYMRISE AG Produits Chimique	114 900,00	68,88	EUR	7 914 312,00	1,63
TOTALENERGIES SE Distribution Energie	131 037,00	55,59	EUR	7 284 346,83	1,50
UCB SA Produits pharmaceutiques	26 806,00	238,60	EUR	6 395 911,60	1,32
UNICREDIT SPA Banques et assurances	171 860,00	70,92	EUR	12 188 311,20	2,51
VESTAS WIND SYSTEMS A/S Distribution Energie	370 530,00	173,40	DKK	8 602 209,40	1,77
ZEGONA COMMUNICATIONS PLC Télécommunication	174 866,00	13,95	GBP	2 793 770,49	0,58

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise de cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
				EUR	
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME				380,53	-
Change à terme				380,53	-
Achat EUR 324904,39 Vente GBP 283454,29	324 904,39	0,87	EUR	380,53	-
Achat EUR 324904,39 Vente GBP 283454,29	-283 454,29	0,87	GBP	-	-
APPELS DE MARGE				-	-
SWAPS				-	-
CRÉANCES				600 280,80	0,12
DETTES				-1 256 140,37	-0,26
DÉPOTS				-	-
AUTRES COMPTES FINANCIERS				1 585 917,06	0,33
TOTAL DE L'ACTIF NET				484 971 616,92	100,00

Nombre d'actions en circulation au :	31.12.2025
Actions "A"	5 699 675,107
Actions "N"	483 980,830
Actions "R"	566 781,064

Valeur liquidative (EUR) au :	31.12.2025
Actions "A"	71,15
Actions "N"	30,82
Actions "R"	113,75

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVICES

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme						
Achat EUR 324904.39 Vente GBP 283454.29	380,53	-	EUR	324 904,39	GBP	-324 523,86
TOTAL	380,53	-	EUR	324 904,39	GBP	-324 523,86

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME (HORS IFT UTILISÉS EN COUVERTURE D'UNE CATÉGORIE DE PART)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME (HORS IFT UTILISÉS EN COUVERTURE D'UNE CATÉGORIE DE PART)

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME UTILISÉS EN COUVERTURE D'UNE CATÉGORIE DE PART

Instruments financiers à terme - de change					
Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan			Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif		
Futures	-	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	484 041 178,90
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises)	
Total opérations à terme de devises	380,53
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	
Autres actifs (+)	2 186 197,86
Autres passifs (-)	1 256 140,37
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	484 971 616,92

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

Compartiments	Valeur liquidative d'origine	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de Libellé	Montant minimum de souscription initiale	Montant minimum de souscription ultérieure	Commission de souscription non acquise au compartiment à la charge de l'investisseur	Frais de fonctionnement et de gestion TTC facturés à l'OPCVM	Frais indirects de fonctionnement et de gestion TTC facturés à l'OPCVM
Fidelity Europe Action A	20 €	FR0000008674	Capitalisation	Euros	300 €	N/A	3,5 % maximum	1,90 % TTC maximum	Néant
Fidelity Europe Action N	20 €	FR0013293891	Capitalisation	Euros	300 €	N/A	3,5 % maximum	0,95 % TTC maximum	Néant
Fidelity Europe Action R	100 €	FR001400UHL9	Capitalisation	Euros	90 000 000 €	N/A	3,5 % maximum	0,60 % TTC maximum	Néant

* Sauf exception prévue à la rubrique "Modalités de souscription et rachat"

Le prospectus de l'OPC décrit les souscripteurs concernés.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les titres cotés : à la valeur boursière - coupons courus inclus (cours clôture jour)

Toutefois, les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation, ou cotées par des contributeurs et pour lequel le cours a été corrigé, de même que les titres qui ne sont pas négociés sur un marché réglementé, sont évalués sous la responsabilité de la société de gestion (ou du conseil d'administration pour une Sicav), à leur valeur probable de négociation. Les prix sont corrigés par la société de gestion en fonction de sa connaissance des émetteurs et/ou des marchés.

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Les titres de créances et assimilés négociables qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués par l'application d'une méthode actuarielle, le taux retenu étant celui applicable à des émissions de titres équivalents affecté, le cas échéant, d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions.

Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de sur performance. Celles-ci rémunèrent le gestionnaire financier dès lors que le compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
1 Frais de gestion financière	Actif Net	Actions A : 1,90% TTC maximum Actions N : 0,95% TTC maximum Actions R : 0,60% TTC maximum
2 Frais administratifs externes à la société de gestion	Néant	À la charge de la société de gestion
3 Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif Net	Actions A, N et R : Néant
4 Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Jusqu'au 31 août 2025 - Entre 13 et 115 euros par transaction selon les marchés. Ces frais sont payés au dépositaire. A compter du 1 ^{er} septembre 2025 - 30 euros maximum par transaction, selon les marchés. Ce frais sont intégralement payés au dépositaire.
5 Commission de surperformance	Néant	

Frais de recherche

Néant.

Rétrocession de frais de gestion

Néant.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation pour l'action A
Capitalisation pour l'action N
Capitalisation pour l'action R

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation pour l'action A
Capitalisation pour l'action N
Capitalisation pour l'action R

Changements affectant le compartiment

Néant.

IDENTIFICATION

Code ISIN : FR0012686350

Classification AMF : Néant

Classification SFDR : Article 8

Objectif de gestion : Le Compartiment vise à dégager une croissance modérée du capital à long terme. Le Compartiment vise à offrir aux investisseurs une gestion discrétionnaire par une sélection d'investissements largement diversifiés par le biais d'une sélection d'OPC investis sur les marchés actions, obligations, monétaire et matières premières arbitrant entre les principales classes d'actifs (actions, obligations, monétaire et matières premières) en fonction des anticipations du gérant. L'OPC pourra également investir dans des ETF, des dérivés ou des OPC ne faisant pas l'objet de classification. **Un objectif** extra-financier est également appliqué lors de la sélection des OPC.

Indicateur de référence : Le Compartiment n'a pas d'indicateur de référence car aucun indice existant ne reflète exactement l'objectif de gestion du Compartiment.

Stratégie d'investissement : En vue de réaliser l'objectif de gestion, le Compartiment investit principalement en fonction de l'évolution des marchés dans des OPC des produits de taux, des OPC de produits actions, des OPC de produits monétaires ainsi que, notamment, via des OPCVM portant sur les matières premières, de type ETF.

Stratégies utilisées :

Le Compartiment vise à dégager une croissance modérée du capital à long terme. Le Compartiment vise à offrir aux investisseurs une gestion discrétionnaire par une sélection d'investissements largement diversifiés.

La réalisation de l'objectif de gestion passe par une gestion discrétionnaire entre les différentes classes d'actifs. Le Compartiment est exposé de 0 à 55% de l'actif net en actions et matières premières (dont 15% maximum en matières premières) et de 30% à 100% de l'actif net en obligations et monétaires ou OPC ne faisant pas l'objet de classification via principalement l'investissement dans des OPC de la gamme Fidelity International ; Il est rappelé que cette allocation cible est un objectif qui peut ne pas être atteint en raison de conjonctures particulières laissant penser aux gérants qu'une classe d'actifs peut ne pas correspondre à l'investissement optimal.

Une stratégie d'investissement dans des titres de créance et instruments du marché monétaire à hauteur de 20% maximum de son actif net.

Les investissements seront réalisés en fonction :

- de la détermination d'un scénario macro-économique (analyse des fondamentaux macro-économiques : croissance, inflation, balance des paiements, politiques monétaires, politiques budgétaires, facteurs géopolitiques...),
- de la valorisation des marchés (actions, courbe des taux, niveaux de spreads, de la dynamique des profits des entreprises,...) de la dynamique des cours, des flux... (analyse technique, market timing...).
- de la prise en compte d'un large éventail de caractéristiques environnementales et sociales qui comprennent, sans pour autant s'y limiter, les mesures d'atténuation et d'adaptation au changement climatique, la gestion de l'eau et des déchets, et la biodiversité,

tandis que les caractéristiques sociales englobent, entre autres, la sécurité des produits, la chaîne d'approvisionnement, la santé et la sécurité, et les droits de l'homme. Les caractéristiques environnementales et sociales sont analysées par les analystes fondamentaux de Fidelity et évaluées à l'aide des Notations de la durabilité de Fidelity.

Le Compartiment interviendra sur toutes zones géographiques et toutes devises.

La stratégie d'investissement du Compartiment repose sur une gestion active, réalisée au moyen d'une sélection d'OPC de droit français ou européen investis en parts ou actions d'OPC et intervenant sur des secteurs spécifiques. La stratégie d'investissement consiste à investir principalement dans des OPC de la gamme Fidelity International gérés par FIL Gestion (et les autres sociétés de gestion du groupe le cas échéant) sur la base de l'expertise de Fidelity laquelle vise à exploiter les capacités mondiales de Fidelity en matière d'allocation d'actifs, de recherche et de sélection de valeurs. Ce type d'investissement vise à permettre aux porteurs d'accéder à une diversification des placements à travers une sélection des expertises de gestion. Les secteurs économiques visés par le Compartiment ne sont pas limités et la stratégie de gestion lui permet d'investir dans des OPC exposés aux marchés sur toutes zones géographiques et toutes devises.

Le Compartiment est soumis aux exigences de publication d'informations de l'Article 8 du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, ci-après le « Règlement SFDR ».

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Instruments utilisés :

• Les titres de créance et instruments du marché monétaire : Le Compartiment pourra investir jusqu'à 20 % maximum de son actif net en actifs obligataires, titres de créance ou instruments du marché monétaire libellés en euro ou en devises sans contrainte d'émetteur (émanant de sociétés, Etats ou d'autres entités) ou de zone géographique, et disposant d'une notation minimale « investment grade » ou BBB - (selon l'échelle de Standard & Poor's) ou de notation jugée équivalente par la société de gestion.

- Actions : Néant en titres vivs
- Détention d'actifs et autres parts d'OPCVM, FIA ou de fonds d'investissement de droit étranger :

Le Compartiment investira:

- jusqu'à 100% de son actif net en parts ou actions d'OPCVM de droit français ou européens détenant moins de 10% d'autres OPC.
- jusqu'à 30% de son actif net en FIA français ou européens respectant les 4 critères définis par l'article R 214-13 du Code Monétaire et Financier

Un même OPC ne peut représenter plus de 20% de l'actif net du Compartiment.

En fonction des anticipations du Gérant quant à l'évolution des marchés financiers :

- Les OPC « actions » ou « matières premières » (de 0 à 55% de l'actif net), susceptibles d'être sélectionnés par le Compartiment, sont eux-mêmes investis en titres de tous secteurs, de toutes tailles de capitalisation.
 - Au sein de cette catégorie, l'exposition aux actions des sociétés de petites capitalisations sera au maximum de 30% et l'exposition aux matières premières ne dépassera pas 15% de l'actif net.

HUGO FIDELITY

• Les OPC « monétaires et obligataires » et les OPC ne faisant pas l'objet de classification (30% à 100% de l'actif net), susceptibles d'être sélectionnés par le Compartiment, sont eux-mêmes investis en titres d'état ou en titres du secteur privé.

- Au sein de cette catégorie, l'exposition aux OPC ne faisant pas l'objet de classification sera au maximum de 20% de l'actif net dans le cadre de la mise en place d'une stratégie en performance absolue.

Le Compartiment pourra également investir, dans la limite de 15% de son actif net et de manière cumulative, dans les classes d'actifs suivants :

• OPC investis dans des obligations « High Yield » (à l'intérieur de l'exposition aux OPC monétaires, obligataires et les OPC ne faisant pas l'objet de classification limitée de 30% à 100% de l'actif net) qui sont des titres classés « spéculatifs ».

Le Compartiment pourra également investir, dans la limite de 10% de son actif net et de manière cumulative, dans les classes d'actifs suivants :

• OPC investis dans des actions émergentes (à l'intérieur de l'exposition au marché actions limitée à 55% de l'actif net).

Le Compartiment peut avoir recours aux :

• OPC indiciels cotés de droit français,
• Exchange traded funds (ETF), dans la limite de 40% de l'actif net. Il est précisé que le Gérant privilégiera les ETF à réplification physique.

Instruments financiers à terme :

Le Compartiment peut investir dans des instruments financiers à terme, fermes et conditionnels, négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré. Ces opérations sont effectuées dans la limite d'une fois l'actif, sans recherche active de surexposition. Elles répondront de façon générale aux conditions suivantes :

- 1) avoir un intérêt économique pour l'OPCVM ;
- 2) avoir pour objectif, isolément ou simultanément soit une économie pour l'OPCVM, soit un enrichissement pour l'OPCVM, soit un ajustement du niveau de risque

Dans ce cadre les instruments dérivés peuvent notamment être utilisés aux fins de :

a) Une allocation de l'exposition du portefeuille
Le gérant peut utiliser des produits dérivés avant d'effectuer sa sélection de titres ou d'OPC sous-jacents, en utilisant des futures et options simples cotés sur des marchés réglementés ou de gré à gré pour faire face à une souscription ou à un rachat de façon à maintenir une exposition inchangée du portefeuille, ou en vue d'investissements de façon à respecter l'indice de référence et l'objectif de gestion ;

b) Une stratégie de sélection entre des secteurs ou des zones :
Pour sélectionner de manière plus réactive et plus efficace deux zones géographiques ou secteurs d'activité, le gérant peut également utiliser des futures et options simples cotés sur des marchés réglementés ou de gré à gré ;

c) une stratégie de couverture du risque de change en utilisant des opérations de swaps de change ou de change à terme.

Informations relatives aux contrats financiers de gré à gré

Les contreparties sont des établissements de crédit de premier rang. Elles sont sélectionnées et évaluées régulièrement conformément à la procédure de sélection des contreparties disponible sur le site de la société de gestion à l'adresse suivante : www.fidelity.fr (rubrique "Informations légales / Politique de sélection des contreparties et de

meilleure exécution des ordres") ou sur simple demande auprès de la société de gestion. La SICAV ne reçoit pas de garantie financière. Ces opérations font systématiquement l'objet de la signature d'un contrat entre la SICAV et la contrepartie définissant les modalités de réduction du risque de contrepartie. Les contreparties ne disposent pas d'un pouvoir de décision discrétionnaire sur la composition ou la gestion du portefeuille d'investissement de la SICAV ou sur l'actif sous-jacent de l'instrument dérivé.

• Titres intégrant des dérivés : néant.

• Dépôts et recours à l'emprunt d'espèces : néant.

• Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres : néant.

Profil de risque :

Les actifs seront principalement investis dans des instruments financiers qui connaîtront les évolutions et aléas du marché.

Le profil de risque du Compartiment est adapté à un horizon d'investissement de 5 ans au moins. Comme tout investissement financier, les investisseurs potentiels doivent être conscients que la valeur des actifs du Compartiment est soumise aux fluctuations des marchés et qu'elle peut varier fortement.

La société de gestion ne garantit pas aux souscripteurs qu'ils ne subiront pas de pertes suite à leur investissement dans le Compartiment, même s'ils conservent les parts pendant la durée de placement recommandée.

Les risques décrits ci-dessous ne sont pas limitatifs : il appartient aux investisseurs d'analyser le risque inhérent à chaque investissement et de se forger leur propre opinion.

Compte tenu de la stratégie d'investissement, les risques seront différents selon les allocations accordées à chacune des classes d'actifs.

De ce fait, l'investisseur est exposé aux risques directs et indirects suivants :

Risque de perte en capital : Le Compartiment ne bénéficie d'aucune garantie ou protection. L'investisseur est averti que la performance du Fonds peut ne pas être conforme à ses objectifs et que son capital investi peut ne pas lui être restitué.

Risque lié à la gestion discrétionnaire : Le choix de gestion discrétionnaire repose sur l'anticipation de l'évolution du cours de certains fonds par rapport à d'autres. Il existe donc un risque que le Compartiment ne soit pas à tout moment investi dans les OPC les plus performants.

Risque de marché : La valeur des investissements peut augmenter ou baisser en fonction des conditions économiques, politiques ou boursières ou de la situation spécifique d'un émetteur.

Ainsi, un investissement sur des marchés actions est plus fortement exposé à des fluctuations de cours que sur des marchés de taux, car les cours des actions sont dépendants de l'anticipation de l'évolution de l'économie mondiale et de la capacité des entreprises à s'y adapter : cette anticipation peut ainsi fortement fluctuer, entraînant une volatilité élevée des cours.

Risque de taux : Le risque de taux correspond au risque lié à une remontée des taux des marchés obligataires, qui provoque une baisse des cours des obligations et par conséquent une baisse de valeur liquidative du Compartiment. Le degré d'exposition aux marchés de taux peut varier entre 40% et 100% de l'actif net.

Risque de crédit : Le risque de crédit est lié aux risques de dégradation de la notation d'un émetteur dont la situation peut se détériorer. Par conséquent, la valeur liquidative de l'OPC peut baisser.

Risque actions : L'attention du porteur est appelée sur l'orientation de ce Compartiment dont l'évolution, qui est liée aux marchés actions, peut sensiblement fluctuer à la hausse comme à la baisse. En effet, ce Compartiment est soumis au risque de marché, qui a historiquement pour conséquence une plus grande volatilité des prix que celle des obligations.

Le degré d'exposition aux marchés des actions peut varier entre 0 et 60% de l'actif net.

Risque lié à l'exposition aux actions de petites et/ou moyennes entreprises : Le Compartiment peut être exposé aux petites et moyennes capitalisations au travers d'OPCVM. Les variations de leurs cours sont plus marquées à la hausse comme à la baisse et plus rapides que sur les grandes capitalisations, pouvant donc engendrer de fortes variations de la valeur liquidative. Ce type d'investissement peut impacter la valorisation du Compartiment et les conditions de prix auxquelles le Compartiment peut être amené à liquider des positions, notamment, en cas de rachats importants, voire à rendre impossible leur cession avec, pour conséquence, une possible baisse de la valeur liquidative du Compartiment.

Risque de liquidité : Le Compartiment peut être exposé dans la limite maximale de 30% de l'actif net aux actions de petites et/ou moyennes entreprises, ainsi que, dans chacune des catégories suivantes, dans la limite maximale de 10% de l'actif net dans des obligations « High Yield » et dans des actions émergentes. Le volume réduit de ces marchés peut présenter un risque de liquidité.

Risque lié à l'évolution du prix des matières premières : Les composants matières premières pourront avoir une évolution significativement différente des marchés de valeurs mobilières traditionnelles (actions, obligations). Les facteurs climatiques et géopolitiques peuvent également altérer les niveaux d'offre et de demande du produit sous-jacent considéré, autrement dit modifier la rareté attendue de ce dernier sur le marché. Cependant les composants appartenant au même marché de matières premières parmi les trois principaux représentés, à savoir l'énergie, les métaux ou les produits agricoles, pourront en revanche avoir entre eux des évolutions plus fortement corrélées. En conséquence, ces expositions peuvent s'avérer défavorables notamment en cas de repli du dit secteur, en l'absence de liquidité sur ce marché, si les prévisions du gérant s'avèrent erronées ou si la conjoncture, notamment géopolitique, devient défavorable aux matières premières et pourra impacter négativement la valeur liquidative du fonds.

Risque de change pour les devises autres que celles de la zone euro : Il s'agit du risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille : l'euro. En cas de baisse d'une devise par rapport à l'euro, si le Compartiment est investi directement ou indirectement dans des devises autres que l'euro, la valeur de votre Compartiment peut baisser.

Risque lié à l'investissement dans des titres « High Yield » : L'attention des souscripteurs est attirée sur le fait que les valeurs obligataires à haut rendement et de catégorie investissements à risques (« High Yield ») dans lesquelles le Compartiment peut investir jusqu'à 15% de son actif net seront sujettes à un niveau de risque élevé. Un titre est classé « spéculatif » (« High Yield ») lorsque sa notation est inférieure à « investment grade ». La valeur des obligations classées « spéculatif » peut baisser de façon plus importante et plus rapide que celles des autres obligations et impacter négativement la valeur liquidative du fonds qui peut baisser.

Le Compartiment est également exposé à titre accessoire au(x) risque(s) :

- **Risque de contrepartie**
- **Risque lié aux pays émergents**

Risques de durabilité : Le Compartiment est exposé aux risques se rapportant à un événement ou une situation dans le domaine environnemental (E), social (S) ou de la gouvernance (G) (collectivement « ESG ») et qui, en cas de survenance, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Nous vous invitons à vous référer au Prospectus pour de plus amples informations.

Durée minimale de placement recommandée : 5 ans.

Affectation du résultat : capitalisation intégrale des revenus. Comptabilisation des revenus selon la méthode des intérêts encaissés.

Affectation des plus et moins-values nettes réalisées : Capitalisation.

Changements intéressant le Compartiment intervenus au cours de l'exercice : Une mise à jour du prospectus est intervenue le 26 février 2025 afin de permettre au Compartiment d'investir à hauteur de 60% en ETF. Une seconde mise à jour a été effectuée le 24 octobre 2025 permettant au Compartiment d'investir jusqu'à 20 % maximum de son actif net en actifs obligataires, titres de créance ou instruments du marché monétaire libellés en euro ou en devises sans contrainte d'émetteur (émanant de sociétés, Etats ou d'autres entités) ou de zone géographique, et disposant d'une notation minimale « investment grade » ou BBB - (selon l'échelle de Standard & Poor's) ou de notation jugée équivalente par la société de gestion.

Changement intéressant le Compartiment à venir : Une mise à jour du prospectus interviendra au plus tard le 16 avril 2026 afin de compléter les outils de gestion de liquidités du Compartiment, conformément à la Directive européenne 2024/927.

BILAN

Actif	Exercice	Exercice
	31.12.2025	31.12.2024
	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers	-	-
Actions et valeurs assimilées (A) (*)	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) (*)	-	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) (*)	2 088 769,21	-
Négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	2 088 769,21	-
Non négoiciées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négoiciés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	40 708 557,12	41 051 055,83
OPCVM	40 708 557,12	41 051 055,83
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissements	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Loans	-	-
Autres	-	-
Sous Total actifs éligibles I= (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	42 797 326,33	41 051 055,83
Créances et comptes d'ajustement actifs	66 363,00	168 153,60
Comptes financiers	53 378,53	642 725,69
Sous-Total actifs autres que les actifs éligibles II (*)	119 741,53	810 879,29
TOTAL ACTIF I+II	42 917 067,86	41 861 935,12

(*) Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif	Exercice 31.12.2025	Exercice 31.12.2024
	EUR	EUR
Capitaux propres	-	-
Capital	39 913 105,14	38 488 297,04
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	3 003 962,72	3 373 638,08
Capitaux propres I	42 917 067,86	41 861 935,12
Passifs de financement II	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	42 917 067,86	41 861 935,12
Passifs éligibles	-	-
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts (C)	-	-
Autres passifs éligibles (D)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A+B+C+D	-	-
Autres passifs	-	-
Dettes et comptes d'ajustement passifs	-	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	-	-
TOTAL PASSIFS : I+II+III+IV	42 917 067,86	41 861 935,12

COMPTES DE RÉSULTAT

	Exercice 31.12.2025	Exercice 31.12.2024
	EUR	EUR
Revenus financiers nets	-	-
Produits sur opérations financières	-	-
Produits sur actions	-	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créances	4,64	-
Produits sur des parts d'OPC	-	16 452,23
Produits sur Instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	-	-33,55
Sous-total Produits sur opérations financières	4,64	16 418,68
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur Instruments financiers à terme	-	-
Charges sur Opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-35,61	-261,20
Sous-total charges sur opérations financières	-35,61	-261,20
Total Revenus financiers nets (A)	-30,97	16 157,48
Autres produits	-	-
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	66 363,00	114 193,00
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres Charges	-	-
Frais de gestion de la société de gestion	-	-
Frais d'audit, d'études des Fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous total Autres produits et Autres charges (B)	66 363,00	114 193,00
Sous total revenus nets avant compte de régularisation (C)= A + B	66 332,03	130 350,48
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-5,93	-719,23
Sous-total Revenus nets I = C + D	66 326,10	129 631,25

COMPTES DE RÉSULTAT

	Exercice 31.12.2025	Exercice 31.12.2024
	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations	-	-
Plus et moins-values réalisées	1 075 349,35	1 673 034,64
Frais de transactions externes et frais de cession	-5 173,58	-5 753,91
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	1 070 175,77	1 667 280,73
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-11 278,85	-13 992,01
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E+F	1 058 896,92	1 653 288,72
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations	-	-
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	1 911 025,08	1 704 090,91
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	1 911 025,08	1 704 090,91
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes H	-32 285,38	-113 372,80
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	1 878 739,70	1 590 718,11
Acomptes	-	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice L	-	-
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = J+K+L	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III + IV + V	3 003 962,72	3 373 638,08

ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'OPC AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Catégorie de classe C (Devise: EUR)	31.12.2021	30.12.2022	29.12.2023	31.12.2024	31.12.2025
Valeur liquidative (en EUR)					
Actions C	118,07	111,00	116,18	126,36	135,87
Actif net (en k EUR)	41 609,42	38 886,89	41 262,00	41 861,94	42 917,07
Nombre de titres					
Actions C	352 388,05	350 319,33	355 143,68	331 269,32	315 847,14
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur revenus nets (y compris les acomptes) (en EUR)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (*) Personnes physiques (en EUR)	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes					
Actions C	3,63	-0,66	4,76	4,99	3,35
Capitalisation unitaire sur revenus					
Actions C	0,04	0,02	0,11	0,39	0,20

(*) "Le crédit d'impôt unitaire est déterminé à la date du paiement en application de l'instruction fiscale du 04/03/93 (Ints.4 K-1-93). Les montants théoriques, calculés selon les règles applicables aux personnes physiques, sont ici présentés à titre indicatif. "L'instruction 4 J-2-99 du 08/11/99 précise par ailleurs que les bénéficiaires d'avoir fiscal autres que les personnes physiques calculent sous leur responsabilité le montant des avoirs fiscaux auxquels ils ont droit."

(**) Action Capitalisante

ÉVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS DE FINANCEMENT

	Exercice 31.12.2025	Exercice 31.12.2024
	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	41 861 935,12	41 262 000,87
Flux de l'exercice		
Souscriptions (y compris les commissions de souscription acquises à l'O.P.C.) ¹	380 461,27	736 275,33
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'O.P.C.)	-2 372 861,41	-3 638 063,20
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	66 332,03	130 350,48
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	1 070 175,77	1 667 280,73
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	1 911 025,08	1 704 090,91
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes ²	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes ²	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres de fin d'exercice (= Actif net)	42 917 067,86	41 861 935,12

1 Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

2 Rubrique Spécifique aux MMF.

ÉVOLUTION DU NOMBRE D'ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

	Exercice 31.12.2025
	EUR
	Nombre de titres
Emissions et rachats pendant l'exercice comptable	
Catégorie de classe C (Devise: EUR)	
Nombre de titres émis	2 967,97
Nombre de titres rachetés	18 390,15
Commissions de souscription et/ou de rachat	Montant
Commissions de souscription acquises à l'OPC	-
Commissions de rachat acquises à l'OPC	-
Commissions de souscription perçues et rétrocédées	-
Commissions de rachat perçues et rétrocédées	-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE D' ACTIONS

Code ISIN de l'action	Libellé de l'action	Affectation des sommes distribuables	Devise de l'action	Actif net de l'action	Nombre d'actions	Valeur liquidative
FR0012686350	C	Revenus nets : Capitalisation Plus ou moins-values réalisées : Capitalisation	EUR	42 917 067,86	315 847,14	135,87

EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ ACTIONS (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES)

Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays	Pays	Pays	Pays	Pays
Actif						
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

EXPOSITION SUR LE MARCHÉ DES OBLIGATIONS CONVERTIBLES

Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Ventilation par pays et maturité de l'exposition				
		Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de delta	
		< 1 an	1 an < X < 5 ans	> 5 ans	< 0,6	0,6 < X < 1
TOTAL	-	-	-	-	-	-

EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES)

Montants exprimés en milliers	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autres
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	2 088,77	2 088,77	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	53,38	-	-	-	53,38
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	2 142,15	2 088,77	-	-	53,38

EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DE TAUX (HORS OBLIGATIONS CONVERTIBLES)

Montants exprimés en milliers	Ventilation par durée résiduelle				
	[0 - 3 mois]]3 mois - 1 an]]1 - 3 ans]]3 - 5 ans]	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	596,89	1 491,88
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Autres actifs: Loans	-	-	-	-	-
Comptes financiers	53,38	-	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	53,38	-	-	596,89	1 491,88

EXPOSITION DIRECTE SUR LE MARCHÉ DES DEVICES

Montants exprimés en milliers	GBP	GBP
Actif		
Dépôts	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-
Titres de créances	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Autres actifs: Loans	-	-
Autres instruments financiers	-	-
Créances	-	-
Comptes financiers	0,04	-
Passif		
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-
Dettes	-	-
Comptes financiers	-	-
Emprunts	-	-
Hors-bilan		
Devises à recevoir	-	-
Devises à livrer	-	-
Futures	-	-
Options	-	-
Swaps	-	-
Autres instruments financiers	-	-
TOTAL	0,04	-

EXPOSITION DIRECTE AUX MARCHÉS DE CRÉDIT

Montants exprimés en milliers	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Autres actifs éligibles : Loans	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	-	-

Si l'OPC détient les instruments listés ci-dessus, les méthodologies retenues pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillées dans le paragraphe « Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe » qui suit celui consacré aux Règles et méthodes comptables.

EXPOSITION DES OPÉRATIONS FAISANT INTERVENIR UNE CONTREPARTIE

Contreparties	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
OPERATIONS FIGURANT A L'ACTIF DU BILAN		
Dépôts	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Créances représentatives de titres reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de Titres Prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres reçus en garantie	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Créances	-	-
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces versée	-	-
OPERATIONS FIGURANT AU PASSIF DU BILAN		
Dettes représentatives de titres donnés en pension	-	-
Instruments financiers à terme non compensés	-	-
Dettes	-	-
Collatéral espèces	-	-
Dépôt de garantie espèces reçue	-	-

EXPOSITIONS INDIRECTES POUR LES OPC DE MULTI-GESTION

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
IE00BK77G275	ALTERNATIVE LISTED EQUITY I	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A., Ireland Branch	Actions et titres liés	Irlande	EUR	430 466,02
IE00BKSBGS44	FDLITY US EQU RES EN UCI-USD	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A	ETF actions américaines	Irlande	EUR	5 583 677,18
LU1731833304	FF-GLOBAL SHORT D IN-AAEUH	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	Obligations	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	2 619 738,56
LU2210152745	FID-ABSLT RTRN GLB EQT-Y PFE	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	Actions monde	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	5 027 681,20
LU1338166587	FIDELITY-AMER GROW-Y ACC USD	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	Actions Etats-Unis	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1 988 170,56
LU1791706127	FIDELITY-EM LOC CU DB-I EUR	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	Obligations	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1 718 727,36
LU0346390353	FIDELITY FD-EURO CASH-Y ACCEUR	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	Monétaire	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	386 324,27
LU0346388373	FIDELITY FDS-EURO GROW-YACC	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	Actions Europe	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1 286 325,88
LU0353649436	FIDELITY FDS-GLOBAL IL-YACCEUR	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	Obligations	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	2 118 593,96
LU0880599641	FIDELITY FDS-S E ASIA-Y EUR	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	Actions Asie	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	1 837 903,11
IE00BLRPN388	FIDELITY SRE EM EQUITY -ACC	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A	ETF actions marchés émergents	Irlande	EUR	151 498,67
IE00BKSBGV72	FIDELITY SRE GLB EQUITY-ACC	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A	ETF actions Monde	Irlande	EUR	602 784,50
IE00BNGFMX61	FIDELITY SRE JP EQUITY -ACC	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A	ETF actions	Irlande	EUR	1 660 924,06
IE00BNGFMY78	FIDELITY SRE PXJ EQUITY -ACC	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	ETF actions Asie ex Japon	Irlande	EUR	1 352 800,86
LU1756522998	FIDELITY-USD BND-Y ACC EUR H	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	Obligations	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	4 182 347,28

EXPOSITIONS INDIRECTES POUR LES OPC DE MULTI-GESTION (SUITE)

Code ISIN	Dénomination du Fonds	Société de gestion	Orientation des placements / style de gestion	Pays de domiciliation du fonds	Devise de la part d'OPC	Montant de l'exposition
LU2219038119	FID FD-GL EQ INC F-YQINCGEUC	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	Actions monde	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	3 491 441,52
IE0006QCIHM0	FIL SUS G CORP PA MF - EUR H	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	ETF Obligations	Irlande	EUR	1 414 907,56
LU2645235834	GBL FUT LDR FN-I ACC EURO	FIL Investment Management (Luxembourg) S.A.	Actions monde	Luxembourg (Grand-Duché)	EUR	806 149,67
IE00B6R52036	ISHARES GOLD PRODUCERS	BlackRock Asset Management Ireland Limited	ETF passif sur l'or	Irlande	EUR	1 019 258,80
IE00B52XQP83	ISHARES MSCI SOUTH AFRICA	BlackRock Asset Management Ireland Limited	ETF actions sud-africaines	Irlande	GBP	513 742,75
IE00B53SZB19	ISHARES NASDAQ 100 ACC	BlackRock Asset Management Ireland Limited	ETF actions large cap américaines	Irlande	USD	665 498,91
IE0002Y8CX98	WT EUROPE DEFENCE UCITS ETF	WisdomTree Management Limited	ETF actions européennes du secteur de la défense	Irlande	EUR	205 376,94
IE00BM67HM91	X MSCI WORLD ENERGY	DWS INVESTMENT S.A.	ETF actions internationales du secteur de l'énergie	Irlande	EUR	721 461,90
LU0779800910	XTRACKERS CSI300 SWAP UCITS ETF	DWS INVESTMENT S.A.	ETF actions Chine	Luxembourg (Grand-Duché)	USD	922 755,60
TOTAL						40 708 557,12

CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Exercice 31.12.2025
	EUR
Ventilation par nature des créances	-
Avoir fiscal à récupérer	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Autres débiteurs divers	66 363,00
Coupons à recevoir	-
TOTAL DES CRÉANCES	66 363,00
Ventilation par nature des dettes	-
Déposit euros	-
Déposit autres devises	-
Collatéraux espèces	-
Provision charges d'emprunts	-
Frais et charges non encore payés	-
Autres créditeurs divers	-
Provision pour risque des liquidités de marché	-
TOTAL DES DETTES	-

FRAIS DE GESTION, AUTRES FRAIS ET CHARGES

	Montant (EUR)	% de l'actif net
Catégorie de classe C (Devise: EUR)		
Frais de gestion et de fonctionnement (*)	-	-
Commissions de surperformance	-	-
Autres frais	-	-
Rétrocessions de frais de gestion (toutes parts confondues)	66 363,00	-

(*) Pour les OPC dont la durée d'exercice n'est pas égale à 12 mois, le pourcentage de l'actif net moyen correspond au taux moyen annualisé.

ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

Autres engagements (par nature de produit)	Exercice 31.12.2025
	EUR
Garanties reçues	-
dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	-
dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors bilan	-
TOTAL	-

AUTRES INFORMATIONS

	Exercice 31.12.2025
	EUR
Immobilisations	
Valeur des immobilisations	-
Amortissement des immobilisations	
Instruments financiers en portefeuille émis par le prestataire ou les entités de son groupe	
Dépôts	-
Actions	-
Titres de taux	-
OPC	36 660 462,22
Acquisitions et cessions temporaires sur titres	-
Swaps (en nominal)	-
Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire	
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension	-
Titres empruntés	-

(*) Pour les OPC garantis, l'information figure dans les règles et méthodes comptables.

TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX REVENUS NETS

Détermination et ventilation des sommes distribuables Catégorie de classe C (Devise: EUR)	Exercice 31.12.2025	Exercice 31.12.2024
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Revenus nets	66 326,10	129 631,25
Sommes distribuables au titre du revenu net	66 326,10	129 631,25
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	66 326,10	129 631,25
TOTAL	66 326,10	129 631,25
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôts attachés à la distribution du revenu	-	-

TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES AFFÉRENTES AUX PLUS ET MOINS-VALUES NETTES

	Exercice 31.12.2025	Exercice 31.12.2024
	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values réalisées nettes de l'exercice	1 058 896,92	1 653 288,72
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values	1 058 896,92	1 653 288,72
Affectation		
Distribution sur plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	1 058 896,92	1 653 288,72
TOTAL	1 058 896,92	1 653 288,72
Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes restant à verser après règlement des acomptes	-	-

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Éléments d'actifs et libellé des valeurs	Quantité	Cours	Devise de cotation	Valeur actuelle	% arrondi de l'actif net
				EUR	
Obligations et valeurs assimilées				2 088 769,21	4,87
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé				2 088 769,21	4,87
BUNDESOBL-190 2.5% 24-11/10/2029	590 000,00	100,58	EUR	596 891,09	1,39
Obligations d'état, provinces					
DEUTSCHLAND REP 2.2% 24-15/02/2034	348 000,00	96,01	EUR	340 897,52	0,79
Obligations d'état, provinces					
DEUTSCHLAND REP 2.5% 25-15/02/2035	341 000,00	97,59	EUR	341 201,87	0,80
Obligations d'état, provinces					
DEUTSCHLAND REP 2.6% 24-15/08/2034	813 000,00	98,59	EUR	809 778,73	1,89
Obligations d'état, provinces					
Parts d'OPC et de fonds d'investissements				40 708 557,12	94,85
OPCVM				40 708 557,12	94,85
ALTERNATIVE LISTED EQUITY I	44 587,086	9,65	EUR	430 466,02	1,00
FDLITY US EQU RES EN UCI-USD	526 464	10,61	EUR	5 583 677,18	13,01
FF-GLOBAL SHORT D IN-AAEUH	233 280,37	11,23	EUR	2 619 738,56	6,10
FID-ABSLT RTRN GLB EQT-Y PFE	377 170,38	13,33	EUR	5 027 681,20	11,71
FIDELITY-AMER GROW-Y ACC USD	66 228,2	30,02	EUR	1 988 170,56	4,63
FIDELITY-EM LOC CU DB-I EUR	206 057,71	8,34	EUR	1 718 727,36	4,00
FIDELITY FD-EURO CASH-Y ACCEUR	35 371,85	10,92	EUR	386 324,27	0,90
FIDELITY FDS-EURO GROW-YACC	44 234,04	29,08	EUR	1 286 325,88	3,00
FIDELITY FDS-GLOBAL IL-YACCEUR	164 359,5	12,89	EUR	2 118 593,96	4,94
FIDELITY FDS-S E ASIA-Y EUR	73 811,37	24,90	EUR	1 837 903,11	4,28
FIDELITY SRE EM EQUITY -ACC	28 923	5,24	EUR	151 498,67	0,35
FIDELITY SRE GLB EQUITY-ACC	63 451	9,50	EUR	602 784,50	1,40
FIDELITY SRE JP EQUITY -ACC	278 072	5,97	EUR	1 660 924,06	3,87
FIDELITY SRE PXJ EQUITY -ACC	231 090	5,85	EUR	1 352 800,86	3,15
FIDELITY-USD BND-Y ACC EUR H	402 923,63	10,38	EUR	4 182 347,28	9,75
FID FD-GL EQ INC F-YQINCGEUC	211 474,35	16,51	EUR	3 491 441,52	8,14
FIL SUS G CORP PA MF - EUR H	239 142	5,92	EUR	1 414 907,56	3,30
GBL FUT LDR FN-I ACC EURO	64 132,83	12,57	EUR	806 149,67	1,88
ISHARES GOLD PRODUCERS	29 716	34,30	EUR	1 019 258,80	2,37
ISHARES MSCI SOUTH AFRICA	9 965	45,02	GBP	513 742,75	1,20
ISHARES NASDAQ 100 ACC	536	1 458,20	USD	665 498,91	1,55
WT EUROPE DEFENCE UCITS ETF	6 893	29,80	EUR	205 376,94	0,48
X MSCI WORLD ENERGY	15 487	46,59	EUR	721 461,90	1,68
XTRACKERS CSI300 SWAP UCITS ETF	55 236	19,62	USD	922 755,60	2,15
INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME				-	-
APPELS DE MARGE				-	-
SWAPS				-	-
CRÉANCES				66 363,00	0,15
DETTES				-	-
DÉPOTS				-	-
AUTRES COMPTES FINANCIERS				53 378,53	0,12
TOTAL DE L'ACTIF NET				42 917 067,86	100,00

Nombre d'actions en circulation au : **31.12.2025**

Actions "C" **315 847,14**

Valeur liquidative (EUR) au : **31.12.2025**

Actions "C" **135,87**

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVICES

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant	Devise	Montant
Change à terme	-	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation du fonds.

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME (HORS IFT UTILISÉS EN COUVERTURE D'UNE CATÉGORIE DE PART)

Instruments financiers à terme - action

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Instruments financiers à terme - de change

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME (HORS IFT UTILISÉS EN COUVERTURE D'UNE CATÉGORIE DE PART)

Instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

Instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif	
Futures	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Options	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME UTILISÉS EN COUVERTURE D'UNE CATÉGORIE DE PART

Instruments financiers à terme - de change					
Libellé de l'instrument	Quantité	Valeur actuelle présentée au bilan			Montant de l'Exposition +/-
		Actif	Passif		
Futures	-	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-
Sous total	-	-	-	-	-
TOTAL	-	-	-	-	-

SYNTHÈSE DE L'INVENTAIRE

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (Hors IFT)	42 797 326,33
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises)	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	119 741,53
Autres passifs (-)	-
Passifs de financement (-)	-
TOTAL	42 917 067,86

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est l'Euro.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Synthèse de l'offre de gestion

Compartiments	Valeur liquidative d'origine	Code ISIN	Affectation des sommes distribuables	Devise de Libellé	Montant minimum de souscription initiale	Montant minimum de souscription ultérieure	Commission de souscription non acquise au compartiment à la charge de l'investisseur	Frais de fonctionnement et de gestion TTC facturés à l'OPCVM	Frais indirects de fonctionnement et de gestion TTC facturés à l'OPCVM
Hugo Fidelity	100 €	FR0012686350	Capitalisation	Euros	10 000 000 €	N/A	5,25 % maximum	0,20 % TTC maximum	0,90 % TTC maximum

Le prospectus de l'OPC décrit les souscripteurs concernés.

Règles d'évaluation des actifs

Les titres et instruments financiers à terme ferme et conditionnel détenus en portefeuille libellés en devises sont convertis dans la devise de comptabilité sur la base des taux de change relevés à Paris au jour de l'évaluation.

Le portefeuille est évalué lors de chaque valeur liquidative et lors de l'arrêt des comptes selon les méthodes suivantes :

Valeurs mobilières

Les O.P.C. : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée. Les valeurs liquidatives des titres d'organismes de placements collectifs étrangers valorisant sur une base mensuelle, sont confirmées par les administrateurs de fonds. Les valorisations sont mises à jour de façon hebdomadaire sur la base d'estimations communiquées par les administrateurs de ces OPC et validées par le gérant.

Les ETF : à la dernière valeur liquidative connue, à défaut à la dernière valeur estimée.

Instruments financiers à terme et conditionnels

Futures : cours de compensation jour.

L'évaluation hors bilan est calculée sur la base du nominal, de son cours de compensation et, éventuellement, du cours de change.

Options : cours de clôture jour ou, à défaut, le dernier cours connu.

Options OTC : ces options font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion.

L'évaluation hors bilan est calculée en équivalent sous-jacent en fonction du delta et du cours du sous-jacent et, éventuellement, du cours de change.

Change à terme : réévaluation des devises en engagement au cours du jour en prenant en compte le report / déport calculé en fonction de l'échéance du contrat.

Swaps de taux :

- pour les swaps d'échéance inférieure à trois mois, les intérêts sont linéarisés
- les swaps d'échéance supérieure à trois mois sont revalorisés à la valeur du marché

Les produits synthétiques (association d'un titre et d'un swap) sont comptabilisés globalement. Les intérêts des swaps à recevoir dans le cadre de ces produits sont valorisés linéairement.

Les assets swaps et les produits synthétiques sont valorisés sur la base de sa valeur de marché. L'évaluation des assets swaps est basée sur l'évaluation des titres couverts à laquelle est retranchée l'incidence de la variation des spreads de crédit. Cette incidence est évaluée à partir de la moyenne des spreads communiqués par 4 contreparties interrogées mensuellement, corrigée d'une marge, en fonction de la notation de l'émetteur.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

L'engagement hors bilan des swaps correspond au nominal.

Swaps structurés (swaps à composante optionnelle) : ces swaps font l'objet d'une évaluation à leur valeur de marché, en fonction des cours communiqués par les contreparties. Ces valorisations font l'objet de contrôles par la société de gestion. L'engagement hors bilan de ces swaps correspond à la valeur nominale.

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement au Compartiment, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transactions incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent le gestionnaire financier dès lors que le Compartiment a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées au Compartiment ;
- des commissions de mouvement facturées au Compartiment ;

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
1 Frais de gestion financière	Actif Net	0,20 % TTC
2 Frais administratifs externes à la société de gestion	Néant	À la charge de la société de gestion
3 Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif Net	0,90 % TTC maximum
4 Commission de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	OPC : 25 € maximum hors taxes applicables par transaction. ETF : 25 € maximum hors taxes applicables par transaction. Instrument financier à terme : 25 € maximum hors taxes applicables par transaction. Ces frais sont payés au dépositaire.
5 Commission de surperformance	Néant	

- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais de recherche

Néant.

Rétrocession de frais de gestion

Une dotation est calculée, à chaque calcul de valeur liquidative, sur la base d'un taux communiqué par la société de gestion.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

- 1° Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus ;
- 2° Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables

Affectation des revenus nets

Capitalisation

Affectation des plus-values nettes réalisées

Capitalisation

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Changements affectant le compartiment

Néant.

Compléments d'information concernant le contenu de l'annexe

Exposition directe aux marchés de crédit

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans le tableau.

L'information permettant de distinguer Invest grade, Non invest Grade et Non notés a été communiquée par la Société de gestion.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FIDELITY SICAV constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 31 décembre 2022 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance que les appréciations qui, selon notre jugement professionnel ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris - La Défense, le 29 avril 2026

Le commissaire aux comptes

Deloitte & Associés

Stéphane COLLAS

RÉSOLUTIONS PROPOSÉES AUX ACTIONNAIRES LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 29 AVRIL 2026

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve les comptes arrêtés au 31 décembre 2025 tels qu'ils sont présentés dans les divers postes du bilan et du compte de résultat pour chacun des compartiments qui composent la SICAV au 31 décembre 2025 : Fidelity Europe et Hugo Fidelity.

Deuxième résolution

L'assemblée générale prend acte du rapport spécial qui lui est présenté par le commissaire aux comptes sur les opérations visées par l'article L 225-38 du Code de commerce et déclare approuver les conclusions de ce rapport.

Troisième résolution

L'assemblée générale, constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 du compartiment Fidelity Europe ressort à 4 020 080,10 Euros, décide d'affecter ce résultat au compte capital du compartiment.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'au titre des trois derniers exercices (2022, 2023, 2024), les résultats du compartiment Fidelity Europe ont été portés au compte capital.

L'assemblée générale décide également d'affecter au compte capital les plus-values distribuables, soit 14 454 957,11 Euros, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

L'assemblée générale donne quitus de leur gestion au Président et aux membres du conseil d'administration.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, constatant que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 du compartiment Hugo Fidelity ressort à (30,97) Euros, décide d'affecter ce résultat au compte capital du compartiment.

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé qu'au titre des derniers exercices (2022, 2023, 2024), le résultat du compartiment Hugo Fidelity a été porté au compte capital.

L'assemblée générale décide également d'affecter au compte capital les plus-values distribuables, soit 1 058 896,92 Euros, au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2025.

L'assemblée générale donne quitus de leur gestion au Président et aux membres du conseil d'administration.

Cinquième résolution

L'assemblée générale donne tous pouvoirs à LEXTENSO (nom commercial : Gazette du Palais) situé à La Grande Arche, 1 Parvis de La Défense, 92044 Paris - La Défense en vue de l'accomplissement de toutes les formalités légales de dépôt et de publicité.

ANNEXE 1

LISTE DES FONCTIONS ET MANDATS EXERCÉS
AU COURS DE L'EXERCICE PAR LES MEMBRES DU CONSEIL

Prénom Nom	Société	Forme	Fonction	Pays
Jean-Denis Bachot	Fidelity SICAV	SICAV	Président	France
	FIL Gestion	SAS	Président	France
Christophe Gloser	Fidelity SICAV	SICAV	Administrateur	France
	FIL (Luxembourg) S.A.	S.A.	Directeur	Luxembourg
Véronique Jouve	Fidelity SICAV	SICAV	Administrateur	France
	FIL Gestion	SAS	RCCI	
Eric Lewandowski	Fidelity SICAV	SICAV	Administrateur	France
	FIL Gestion	SAS	Directeur Général	France
	Imagine For Margo - Children without Cancer	Association déclarée	Administrateur	France

ANNEXE 2

RAPPORT SFDR FIDELITY EUROPE

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:
Fidelity SICAV - Fidelity Europe

Identifiant d'entité juridique:
5493005WSUXMN2HJBW72

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 83,81% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> ayant un objectif social <input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

À compter du 10 juin 2025, l'approche du Compartiment en matière de promotion des caractéristiques environnementales et sociales a été modifiée conformément au cadre actualisé d'investissement durable de Fidelity (Fidelity Sustainable Investing Framework), comme cela est détaillé dans le document d'informations précontractuel du Compartiment. Par conséquent, lorsque les valeurs reportées sont affectées par cette mise à jour, les valeurs refléteront la période de déclaration du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025 et des informations supplémentaires seront fournies pour la période du 1 juillet 2025 au 31 décembre 2025.

Compte tenu de ces circonstances, le rapport de cette année a été adapté de la manière suivante :

- la donnée « émetteurs présentant des notations ESG élevées », généralement déclarée sous la forme d'une moyenne trimestrielle sur base des données à la fin du trimestre calendaire, ont été adaptées pour être présentées comme une moyenne des deux premiers trimestres de l'année.
- la donnée « score ESG supérieur à celui de son indicateur de référence », généralement déclarée sous la forme d'une moyenne trimestrielle des données à la fin du calendrier, ont été adaptées pour être présentées comme une moyenne des deux derniers trimestres de l'année.
- le reste des données est resté inchangé, aucune incidence de cette mise à jour n'ayant été constatée, et a été présenté conformément aux informations précontractuelles du fonds.

Avant le 30 juin 2025, le Compartiment a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues, telles qu'elles sont définies dans le document d'informations SFDR précontractuel pour la période. Le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des titres d'émetteurs présentant des

ANNEXE 2

RAPPORT SFDR FIDELITY EUROPE

notations ESG élevées. Les notations ESG ont pris en compte des caractéristiques environnementales, notamment l'intensité carbone, les émissions carbone, l'efficacité énergétique, la gestion de l'eau et des déchets et la biodiversité, ainsi que des caractéristiques ESG sociales, notamment la sécurité des produits, la chaîne d'approvisionnement, la santé et la sécurité, et les droits de l'homme. Les émetteurs considérés comme ayant une notation ESG élevée sont ceux ayant obtenu une notation ESG de Fidelity égale ou supérieure à B ou, en l'absence d'une notation de Fidelity, une notation MSCI ESG égale ou supérieure à A.

À partir du 1 juillet 2025, le Compartiment a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues, telles qu'elles sont définies dans le document d'informations SFDR précontractuel pour la période. Le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales en cherchant à ce que son portefeuille obtienne un score ESG supérieur à celui de son indicateur de référence.

Les scores ESG sont déterminés par rapport aux notations ESG. Ces scores ESG prenaient en compte des caractéristiques environnementales, notamment l'intensité carbone, les émissions de carbone, l'efficacité énergétique, la gestion de l'eau et des déchets ainsi que la biodiversité, ainsi que des caractéristiques sociales, notamment la sécurité des produits, la chaîne d'approvisionnement, la santé et la sécurité et les droits de l'homme. Les scores ESG de chaque titre sont établis en attribuant des valeurs numériques fixes aux notations ESG de Fidelity et aux notations ESG fournies par des agences externes. Ces valeurs numériques sont assemblées pour déterminer le score ESG moyen du portefeuille et celui de la référence. Le score ESG moyen pondéré du portefeuille du Fonds a été comparé au score ESG de l'indice de référence du Fonds au moyen d'un calcul en moyenne pondérée. De plus amples détails sur la méthodologie de calcul sont présentés dans le cadre d'investissement durable (Sustainable Investing Framework) disponible sur [fidelityinternational.com](https://www.fidelityinternational.com) et peuvent être mis à jour de temps à autre.

Le Compartiment a systématiquement appliqué les exclusions telles que définies dans le document d'informations SFDR précontractuel.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Pour la période du 1er janvier 2025 au 30 juin 2025, l'indicateur de durabilité suivant a été utilisé pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment :

i) le pourcentage du Compartiment investi dans des titres d'émetteurs présentant des notations ESG élevées : 96,93% ;

Pour la période du 1 juillet 2025 au 31 décembre 2025, l'indicateur de durabilité suivant a été utilisé pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment :

i) le score ESG du portefeuille du Compartiment mesuré par rapport au score ESG de son indice de référence : 7.99 contre 7.38.

Pour l'ensemble de la période de référence, les indicateurs de durabilité suivants ont été utilisés afin de mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment :

i) le score ESG du portefeuille du Compartiment est supérieure à la note de l'Univers d'investissement après élimination de 20% des sociétés les moins bien notées par les Notations ESG les plus de faibles: 8.06 contre 7.98 ;

ii) le pourcentage du Compartiment investi dans des titres d'émetteurs exposés aux exclusions : 0,00% ;

iii) le pourcentage du Compartiment investi dans des investissements durables : 83,81% ;

iv) le pourcentage du Compartiment investi dans des investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques (qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE) : 43,06% ;

v) le pourcentage du Compartiment investi dans des investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la Taxonomie de l'UE : 1,98% ;

vi) le pourcentage du Compartiment investi dans des investissements durables ayant un objectif social : 38,77%.

ANNEXE 2

RAPPORT SFDR FIDELITY EUROPE

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

...et par rapport aux périodes précédentes?

À compter du 30 septembre 2024, puis à compter du 30 juin 2025, l'approche du fonds visant à promouvoir les caractéristiques environnementales et sociales a été révisée conformément au cadre actualisé d'investissement durable de Fidelity. Par conséquent, les comparaisons avec les périodes précédentes ne sont exactes que pour celles qui appliquaient la même approche que la période de référence actuelle. En conséquence, la comparaison est limitée à la période du 1er octobre 2024 au 31 décembre 2024.

Pendant cette période, les résultats des indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le fonds étaient les suivants :

- i) le pourcentage du Compartiment investi dans des titres d'émetteurs avec des notes ESG élevées : 99,36%.
- ii) le score ESG du Compartiment mesuré par rapport au score ESG de son Univers d'Investissement, après avoir exclu 20% des actifs ayant les notations ESG les plus faibles: 8,20 vs 8,08.
- iii) le pourcentage du fonds investi dans des titres d'émetteurs exposés aux exclusions : 0,00%.
- iv) le pourcentage du fonds investi dans des investissements durables : 87,56%.
- v) le pourcentage du Compartiment investi dans des investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qualifiées de durables sur le plan environnemental selon la taxonomie de l'UE : 1,55%.
- vi) le pourcentage du Compartiment investi dans des investissements durables ayant un objectif environnemental dans des activités économiques (qui ne sont pas qualifiées de durables sur le plan environnemental selon la taxonomie de l'UE) : 46,09%.
- vii) le pourcentage du Compartiment investi dans des investissements durables ayant un objectif social : 39,92%.

Ces indicateurs de durabilité n'ont pas été contrôlés par un commissaire aux comptes ni analysés par un tiers.

ANNEXE 2

RAPPORT SFDR FIDELITY EUROPE

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués ont-ils contribué ?

Bien que le Compartiment n'ait pas eu pour objectif un investissement durable, il a détenu une proportion de 83,81% d'investissements durables. Ces investissements durables avaient un objectif environnemental et social.

Le Compartiment détermine un investissement durable comme un investissement dans :

- (a) des titres d'émetteurs dont les activités économiques contribuent de manière substantielle (plus de 50% pour les sociétés émettrices) à :
 - (i) un ou plusieurs objectifs environnementaux énoncés dans la Taxonomie de l'UE et qui sont considérées comme des activités durables sur le plan environnemental conformément à la Taxonomie de l'UE ; ou
 - (ii) des objectifs environnementaux ou sociaux conformes à un ou plusieurs Objectifs de développement durable des Nations Unies (« ODD ») ; ou
- (b) des émetteurs contribuant à la réalisation d'un objectif de décarbonisation destiné à maintenir la hausse de la température mondiale en dessous de 1,5 degré ; ou
- (c) des obligations dont la majorité du produit devrait être utilisée pour des activités, des actifs ou des projets spécifiques contribuant à des objectifs environnementaux ou sociaux ;

À condition qu'ils ne causent pas de préjudice important à un objectif environnemental et social et que les sociétés détenues dans le portefeuille respectent des pratiques de bonne gouvernance.

Les ODD sont une série d'objectifs publiée par les Nations Unies qui reconnaît que l'élimination de la pauvreté et de toute autre forme de privation doit être associée à une amélioration dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la croissance économique et de la réduction des inégalités, tout en luttant contre les changements climatiques et en œuvrant à la préservation des océans et des forêts de la planète. Pour de plus amples détails, veuillez vous référer au site de l'ONU. Les ODD axés sur le domaine environnemental comprennent : eau propre et assainissement ; énergie propre et d'un coût abordable ; consommation et production responsables ; et lutte contre les changements climatiques. Les ODD axés sur le domaine social comprennent : pas de pauvreté ; faim «zéro» ; travail décent et croissance économique ; industrie, innovation et infrastructure ; villes et communautés durables et sûres.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Les investissements durables ont été examinés pour déterminer s'ils participent à des activités qui causent des préjudices importants et génèrent des controverses, ce qui est établi en vérifiant que l'émetteur a respecté les garanties minimales et les normes relatives aux principales incidences négatives (PIN) ainsi que les mesures de performance par rapport aux PIN. Il s'agissait notamment : des analyses normatives : l'analyse de titres identifiés dans les analyses normatives existantes de Fidelity (telles qu'établies ci-dessous) ; des analyses des activités : l'analyse des émetteurs en fonction de leur participation à des activités ayant des incidences négatives importantes sur la société ou l'environnement, y compris les émetteurs considérés comme faisant l'objet d'une controverse « très grave » à l'aide des analyses des controverses, couvrant 1) les questions environnementales, 2) les droits de l'homme et les droits des communautés, 3) le droit du travail et la chaîne d'approvisionnement, 4) les clients, 5) la gouvernance ; et des indicateurs des PIN : les données quantitatives (si disponibles) sur les indicateurs des PIN ont été utilisées pour évaluer si un émetteur a été impliqué dans des activités qui causent un préjudice important à un objectif environnemental ou social.

ANNEXE 2

RAPPORT SFDR FIDELITY EUROPE

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Dans le cas des investissements durables, tels que défini ci-dessus, Fidelity a réalisé une évaluation quantitative afin d'identifier les émetteurs dont la performance par rapport aux indicateurs des PIN a été difficile. Tous les indicateurs obligatoires et pertinents pour les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité énoncés à l'Annexe 1 des normes techniques de réglementation du Règlement SFDR de l'UE ont été pris en compte (lorsque les données étaient disponibles). Les émetteurs ayant un faible score n'ont pas été acceptés en tant qu'« investissements durables » à moins que la recherche fondamentale de Fidelity n'ait établi que l'émetteur n'a pas violé les exigences consistant à « ne pas causer de préjudice important » ou qu'il a commencé à atténuer les incidences négatives grâce à une gestion efficace ou à une transition.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Des analyses normatives seront appliquées : les émetteurs identifiés comme étant incapables de se comporter de manière à assumer leurs responsabilités fondamentales en matière de droits de l'Homme, de droits du travail, d'environnement et de lutte contre la corruption, conformément aux normes internationales, y compris celles énoncées dans les Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, le Pacte mondial des Nations Unies (PMNU), les Normes de l'OIT, et les Conventions de l'Organisation internationale du Travail (OIT), ne seront pas considérés comme des investissements durables.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit également pas nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

ANNEXE 2

RAPPORT SFDR FIDELITY EUROPE



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (appelées « principales incidences négatives ») ont été prises en compte et intégrées dans les décisions d'investissement au moyen de divers outils, notamment :

(i) la Notation ESG : Fidelity se réfère aux notations ESG qui intègrent la prise en compte des principales incidences négatives importantes telles que les émissions carbone, la sécurité des employés, la corruption et la gestion de l'eau. Pour les titres souverains émis, les principales incidences négatives ont été prises en compte et intégrées dans les décisions d'investissement à l'aide de notations qui incluent les principales incidences négatives importantes comme les émissions carbone, les violations sociales et la liberté d'expression.

(ii) les Exclusions : lorsqu'il a investi directement dans des sociétés émettrices, le Compartiment a appliqué les Exclusions pour permettre d'atténuer les principales incidences négatives en excluant les secteurs préjudiciables et en interdisant les investissements dans des émetteurs qui enfreignent les normes internationales, telles que le PMNU. Ces Exclusions comprenaient l'indicateur PIN 4 : Exposition aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, l'indicateur PIN 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et l'indicateur PIN 14 : Exposition à des armes controversées.

(iii) l'Engagement : Fidelity a utilisé l'engagement comme outil pour mieux comprendre les principales incidences négatives et, dans certaines circonstances, préconiser une réduction des principales incidences négatives. Fidelity a participé à des engagements individuels et collaboratifs pertinents qui ciblent un certain nombre de principales incidences négatives (c.-à-d. Climate Action 100+, Investors against Slavery and Trafficking APAC).

(iv) un réexamen trimestriel : une discussion sur les principales incidences négatives et une analyse de ces dernières par le biais d'un examen trimestriel du Compartiment. Fidelity a tenu compte d'indicateurs spécifiques pour chaque facteur de durabilité pour déterminer si les investissements ont une principale incidence négative. Ces indicateurs étaient assujettis à la disponibilité des données et peuvent évoluer avec l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données.

Les exclusions et analyses ci-dessus (les « Exclusions ») peuvent être mises à jour de temps à autre. Pour de plus amples informations, veuillez consulter : [«Sustainable investing framework »](#).

ANNEXE 2

RAPPORT SFDR FIDELITY EUROPE



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2025 - 31/12/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
SAP SE	Technologie De L'Information	4,08%	Allemagne
Allianz SE (REGD)	Finances	3,99%	Allemagne
L'oreal SA ORD	Biens De Consommation De Base	3,66%	France
Siemens AG (REGD)	Industriels	3,59%	Allemagne
Air Liquide SA	Matériaux	3,57%	France
Hermes International SA	Biens De Consommation Discrétionnaires	3,02%	France
ASML Holding NV	Technologie De L'Information	2,88%	Pays-Bas
Essilorluxottica	Santé	2,69%	Italie
Astrazeneca PLC (UK)	Santé	2,66%	Royaume-Uni
Nestle SA (REG)	Biens De Consommation De Base	2,59%	Suisse
LVMH Moet Hennessy Louis VU SE	Biens De Consommation Discrétionnaires	2,54%	France
Relx PLC	Industriels	2,42%	Royaume-Uni
Totalenergies SE	Énergie	2,37%	France
Unicredit SPA	Finances	2,3%	Italie
Richemont CIE Financiere SA A	Biens De Consommation Discrétionnaires	2,24%	France

Source des données : Fidelity International

Les principaux investissements (hors instruments dérivés) et leurs classifications reposent sur les données comptables officielles et sont calculés sur base de la moyenne trimestrielle des données à la fin des trimestres calendaires (mars, juin, septembre, décembre). Toute différence avec les pourcentages présentés dans les portefeuilles des états financiers résulte des arrondis.



L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le Compartiment a investi 83,81% de ses actifs dans des investissements durables.

Quelle était l'allocation des actifs?

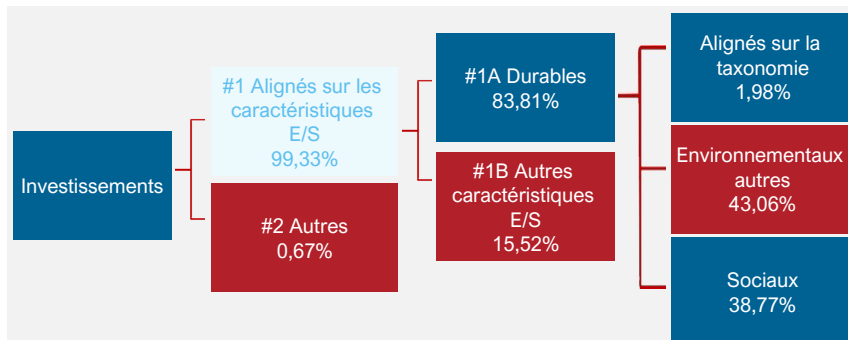
La part des investissements du Compartiment utilisée pour respecter les caractéristiques environnementales ou sociales promues, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier, s'élève à 99,33%. Cela comprenait 83,81% d'investissements durables dont 1,98% ont un objectif environnemental (qui est aligné sur la Taxonomie de l'UE) et 43,06% ont un objectif environnemental (qui n'est pas aligné sur la Taxonomie de l'UE) et 38,77% ont un objectif social.

Le reste des investissements est essentiellement utilisé de la manière décrite dans la question : « Quels sont les investissements inclus dans « #2 Autres », quel est leur objectif et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ? »

Cette allocation d'actifs, y compris la conformité à la Taxonomie de l'UE, n'a pas été contrôlée par un commissaire aux comptes ni analysée par un tiers.

ANNEXE 2

RAPPORT SFDR FIDELITY EUROPE



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend:

- la sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables sur le plan environnemental et social;
- la sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

ANNEXE 2

RAPPORT SFDR FIDELITY EUROPE

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?

Secteur	Sous Secteur	% d'actifs
Biens De Consommation De Base	Produits Ménagers Et Personnels	4,22%
	Alimentation, Boissons Et Tabac	3,89%
	Distribution De Produits De Consommation Et Vente Au Détail	0,87%
Biens De Consommation Discrétionnaires	Biens Durables Et Vêtements Grand Public	6,07%
	Distribution Discrétionnaire Grand Public Et Vente Au Détail	2,04%
	Automobiles & Composants	1,14%
	Services Aux Consommateurs	0,21%
Énergie	Énergie	2,36%
Financiers	Assurance	7%
	Services Financiers	3,4%
	Banques	10,25%
Immobilier	Gestion Et Développement Immobilier	0,15%
Industriels	Services Commerciaux Et Professionnels	6,63%
	Biens D'équipement	14,42%
	Transport	1,83%
Matériaux	Matériaux	5,33%
Santé	Pharmaceutique, Biotechnologie Et Sciences De La Vie	8,19%
	Équipements Et Services De Santé	6,73%
Services De Communication	Services De Télécommunications	3,26%
Services Publics	Services Publics	2,24%
Technologie De L'information	Logiciels & Services	6,23%
	Équipements Pour Semi-Conducteurs Et Semi-Conducteurs	4,05%

Source des données : Fidelity International, La ventilation sectorielle des investissements (hors instruments dérivés) et leurs classifications repose sur les données comptables officielles et est établie sur base de la moyenne trimestrielle des données à la fin des trimestres calendaires (mars, juin, septembre, décembre). Toute différence avec les pourcentages présentés dans les portefeuilles des états financiers résulte des arrondis.

En raison du manque de données, nous ne sommes pas en mesure de communiquer les informations concernant le pourcentage des investissements effectués dans les secteurs et sous-secteurs économiques tirant leurs revenus de l'exploration, l'exploitation minière, l'extraction, la production, le traitement, le stockage, le raffinage ou la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles. A l'heure actuelle, ces investissements sont couverts par un autre groupe de combustibles fossiles.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complétées en matière



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE?

La part moyenne trimestrielle des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE s'élevait à 1,98%. Cela a contribué aux objectifs environnementaux suivants :

- 1) climate change mitigation: 1,41%
- 2) climate change adaptation: 0%
- 3) protection of water and marine resources: 0%
- 4) transition to a circular economy: 0%
- 5) pollution prevention and control : 0%
- 6) protection and restoration of biodiversity and ecosystems: 0%

Les données concernant la Taxonomie de l'UE proviennent d'un fournisseur de données tiers. L'évaluation de l'alignement sur la Taxonomie de l'UE est réalisée à l'aide des données déclarées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. La méthodologie

ANNEXE 2

RAPPORT SFDR FIDELITY EUROPE

de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:

- **du chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- **des dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- **des dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

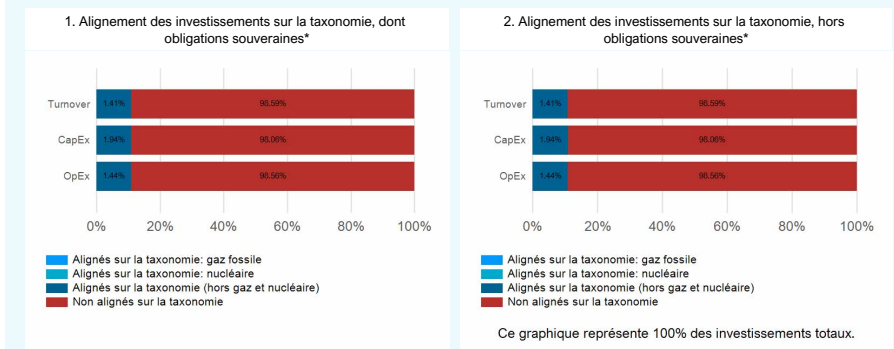
appliquée par le fournisseur de données tiers évalue la manière dont les sociétés sont impliquées dans des activités économiques qui contribuent de manière substantielle à un objectif environnemental sans nuire de manière significative à d'autres objectifs durables et en respectant des garanties sociales minimales.

La conformité des investissements du Compartiment à la Taxonomie de l'UE n'a pas été contrôlée par les réviseurs d'entreprises ni analysée par des tiers. L'alignement des investissements sous-jacents du Compartiment sur la Taxonomie est mesuré par le chiffre d'affaires.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en bleu le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Source des données : Moody's, moyenne trimestrielle sur la période de référence.

Les données ci-dessus ont été compilées à partir des données statiques de notre système de négociation et de conformité et enrichies par Moody's, une source de données externe. Les données ont été compilées sur la base des données du dernier jour de clôture du trimestre civil et ont fait l'objet d'une moyenne pour la période de référence. Les chiffres de la Taxonomie de l'UE communiqués peuvent diverger en raison de différences dans la méthode de calcul appliquée au cours de la période de reporting.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

La part des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement sur la Taxonomie de l'UE est de 0% pour les activités transitoires et de 1,13% pour les activités habilitantes, mesurée sur la base du chiffre d'affaires.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, la part moyenne trimestrielle des investissements durables (y compris les obligations souveraines) ayant un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE s'élevait à 2,7% sur la base du chiffre d'affaires, 5,2% sur la base des dépenses d'immobilisation et 4,3% sur la base des dépenses d'exploitation.

La part moyenne trimestrielle des investissements durables (à l'exclusion des obligations souveraines) ayant un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE s'élevait à 2,7% sur la base du chiffre d'affaires, 5,2% sur la base des dépenses

¹Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

ANNEXE 2

RAPPORT SFDR FIDELITY EUROPE

d'immobilisation et 4,3% sur la base des dépenses d'exploitation.

Pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, la part moyenne trimestrielle des investissements durables (y compris les obligations souveraines) ayant un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE s'élevait à 1,44% sur la base du chiffre d'affaires, 3,95% sur la base des dépenses d'immobilisation et 2,64% sur la base des dépenses d'exploitation.

La part moyenne trimestrielle des investissements durables (à l'exclusion des obligations souveraines) ayant un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE s'élevait à 1,44% sur la base du chiffre d'affaires, 3,95% sur la base des dépenses d'immobilisation et 2,64% sur la base des dépenses d'exploitation.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement(UE) 2020/852.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

La part moyenne trimestrielle des investissements durables avec un objectif environnemental non aligné sur la taxonomie de l'UE était de 43,06%.

Les activités économiques qui ne sont pas reconnues par la taxonomie de l'UE ne sont pas nécessairement nuisibles à l'environnement ou non durables. De plus, toutes les activités qui peuvent apporter une contribution substantielle aux objectifs environnementaux et sociaux ne sont pas encore intégrées dans la taxonomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

La part moyenne trimestrielle des investissements durables avec un objectif social était de 38,77%.

Cela a contribué aux objectifs des ODD axés sur le social, comme expliqué dans la réponse sur les objectifs des investissements durables ci-dessus.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie « autres », quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les investissements restants du Compartiment ont été effectués dans des titres d'émetteurs présentant des notations ESG faibles qui ont démontré que leurs caractéristiques ESG étaient en voie d'amélioration, ainsi que dans des liquidités et autres instruments assimilés à des fins de liquidité et dans des instruments dérivés utilisés à des fins d'investissement et de gestion efficace du portefeuille.

À titre de garantie environnementale et sociale minimale, le Compartiment a respecté les Exclusions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le Compartiment a pris les mesures suivantes pour respecter les caractéristiques environnementales ou sociales :

1. Jusqu'au 30 juin 2025, le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des titres d'émetteurs présentant des notations ESG élevées
2. À partir du 1 juillet 2025, le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales en visant à atteindre un score ESG de son portefeuille supérieur au score ESG de l'univers d'investissement du fonds.
3. Revue trimestrielle de durabilité pour discuter et examiner les caractéristiques environnementales et sociales qualitatives et quantitatives du fonds.
4. Le Compartiment a appliqué les Exclusions.

ANNEXE 2

RAPPORT SFDR FIDELITY EUROPE



Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour déterminer si le Compartiment atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Non Applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?

Non Applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?

Non Applicable

ANNEXE 3

RAPPORT SFDR HUGO FIDELITY

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit:
Fidelity SICAV - Hugo Fidelity

Identifiant d'entité juridique:
549300BBQZY512QL5S54

Caractéristiques environnementales et/ ou sociales

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxonomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?	
<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> Oui	<input type="radio"/> <input checked="" type="radio"/> Non
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif environnemental : __% <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> Il a réalisé des investissements durables ayant un objectif social : __%	<input type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S) et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de __% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> ayant un objectif social <input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais n'a pas réalisé d'investissements durables



Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Le Compartiment a respecté les caractéristiques environnementales et sociales promues, telles qu'elles sont définies dans le document d'informations SFDR précontractuel pour la période de référence.

Le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales en respectant les critères ESG Multi Asset spécifiques de Fidelity, qui intégraient des exigences minimales en matière de notation ESG. Les caractéristiques environnementales et sociales ont été déterminées en fonction des notations ESG. Les notations ESG ont pris en compte des caractéristiques environnementales, notamment l'intensité carbone, les émissions carbone, l'efficacité énergétique, la gestion de l'eau et des déchets, et la biodiversité, ainsi que des caractéristiques sociales, notamment la sécurité des produits, la chaîne d'approvisionnement, la santé et la sécurité, et les droits de l'homme. Pour les investissements dans des OPCVM ou OPC gérés par des tiers, le Compartiment s'est appuyé sur la méthodologie ESG et les politiques d'exclusion utilisées par les gestionnaires d'actifs tiers et les fournisseurs d'indices, ainsi que sur leurs politiques et pratiques d'engagement et de vote.

Les critères ESG Multi Asset de Fidelity exigeaient qu'au moins 70% des actifs du Compartiment soient :

- des titres directs ayant obtenu une notation ESG de Fidelity égale ou supérieure à C (ou, en l'absence d'une notation ESG de Fidelity, une notation MSCI ESG égale ou supérieure à BB) ;
- des stratégies d'investissement internes gérées séparément par Fidelity ayant obtenu une notation ESG Multi Asset Manager Research de Fidelity égale ou supérieure à C ;
- des OPCVM ou OPC gérés par des tiers ayant obtenu une notation Multi Asset Manager

ANNEXE 3

RAPPORT SFDR HUGO FIDELITY

Research de Fidelity égale ou supérieure à C, ou une notation ESG de Fidelity égale ou supérieure à C ;

- des titres de créance gouvernementaux ayant fait l'objet d'une sélection négative sur la base du cadre interne d'exclusion souveraine du Gérant de Portefeuille, qui se concentre sur trois principes relatifs à la gouvernance, au respect des droits de l'homme et à la politique étrangère. Les entités souveraines ne respectant pas les normes stipulées dans le cadre sont identifiées sur la base d'une évaluation propriétaire. Pour étayer cette évaluation, le Gérant de Portefeuille se réfère à des indicateurs reconnus au niveau international, tels que les indicateurs de la gouvernance mondiaux de la Banque mondiale et les sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Le Compartiment a systématiquement appliqué les exclusions telles que définies dans le document d'informations SFDR précontractuel.

Les données suivantes ont été compilées sur la base de la moyenne trimestrielle des données disponibles à la fin de chaque trimestre civil (mars, juin, septembre, décembre), exception faite des principaux investissements et de la classification des titres – classifications sectorielle et géographique comprises – qui sont déterminés le dernier jour de la période de référence.

Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Les indicateurs de durabilité suivants ont été utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment pendant la période de référence :

- le pourcentage des investissements du Compartiment conformes aux critères ESG Multi Asset de Fidelity : 73,12%.
- le pourcentage du Compartiment investi dans des titres d'émetteurs exposés aux Exclusions : 0,00%.

Ces indicateurs de durabilité n'ont pas été contrôlés par un réviseur d'entreprises ni analysés par un tiers.

...et par rapport aux périodes précédentes?

À compter du 1er octobre 2024, l'approche du Compartiment en matière de promotion des caractéristiques environnementales et sociales a été révisée conformément au Cadre d'investissement durable actualisé de Fidelity. En conséquence, les comparaisons avec les périodes précédentes ne sont exactes que pour les périodes appliquant la même approche que celle de la période de référence actuelle. Par conséquent, les chiffres de comparaison sont limités à la période allant du 1er octobre 2024 au 31 décembre 2024.

Au cours de cette période, les résultats des indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation des caractéristiques environnementales et sociales promues par le Compartiment ont été :

- le pourcentage du Compartiment placé dans des titres d'émetteurs ayant une notation ESG élevée : 77,29%.
- le pourcentage du Compartiment investi dans des titres d'émetteurs exposés aux Exclusions : 0,00%.

Ces indicateurs de durabilité n'ont pas été contrôlés par un réviseur d'entreprises ni analysés par un tiers.

Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué?

Le Compartiment ne s'est pas engagé à détenir un minimum d'investissements durables. Même sans un tel engagement, le Compartiment a pu investir dans ce type de placements, mais cela n'a pas été contrôlé pour ce Compartiment.

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Le Compartiment ne s'est pas engagé à détenir un minimum d'investissements durables. Même sans un tel engagement, le Compartiment a pu investir dans ce type de placements, mais cela n'a pas été contrôlé pour ce Compartiment.

Les principales incidences négatives correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

ANNEXE 3

RAPPORT SFDR HUGO FIDELITY

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération?

Le Compartiment ne s'est pas engagé à détenir un minimum d'investissements durables. Même sans un tel engagement, le Compartiment a pu investir dans ce type de placements, mais cela n'a pas été contrôlé pour ce Compartiment.

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme? Description détaillée:

Le Compartiment ne s'est pas engagé à détenir un minimum d'investissements durables. Même sans un tel engagement, le Compartiment a pu investir dans ce type de placements, mais cela n'a pas été contrôlé pour ce Compartiment.

La taxonomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit également pas nuire de manière significative à des objectifs environnementaux ou sociaux.

ANNEXE 3

RAPPORT SFDR HUGO FIDELITY



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?

Les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (appelées « principales incidences négatives ») ont été prises en compte et intégrées dans les décisions d'investissement au moyen de divers outils, notamment :

(i) la Notation ESG : Fidelity se réfère aux notations ESG qui intègrent la prise en compte des principales incidences négatives importantes telles que les émissions carbone, la sécurité des employés, la corruption et la gestion de l'eau. Pour les titres souverains émis, les principales incidences négatives ont été prises en compte et intégrées dans les décisions d'investissement à l'aide de notations qui incluent les principales incidences négatives importantes comme les émissions carbone, les violations sociales et la liberté d'expression.

(ii) les Exclusions : lorsqu'il a investi directement dans des sociétés émettrices, le Compartiment a appliqué les Exclusions pour permettre d'atténuer les principales incidences négatives en excluant les secteurs préjudiciables et en interdisant les investissements dans des émetteurs qui enfreignent les normes internationales, telles que le PMNU. Ces Exclusions comprenaient l'indicateur PIN 4 : Exposition aux sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles, l'indicateur PIN 10 : Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et l'indicateur PIN 14 : Exposition à des armes controversées.

(iii) l'Engagement : Fidelity a utilisé l'engagement comme outil pour mieux comprendre les principales incidences négatives et, dans certaines circonstances, préconiser une réduction des principales incidences négatives. Fidelity a participé à des engagements individuels et collaboratifs pertinents qui ciblent un certain nombre de principales incidences négatives (c.-à-d. Climate Action 100+, Investors against Slavery and Trafficking APAC).

(iv) le Vote : la politique de vote de Fidelity comprend des normes minimales explicites concernant la diversité des genres au sein des conseils d'administration et un engagement des sociétés émettrices face aux changements climatiques. Fidelity peut également utiliser son vote pour aider à réduire les principales incidences négatives.

(v) un réexamen trimestriel : une discussion sur les principales incidences négatives et une analyse de ces dernières par le biais d'un examen trimestriel du Compartiment.

(vi) les Investissements dans des OPCVM et OPC : Fidelity s'est référée aux notations ESG Multi Asset Manager pour déterminer et évaluer si certains OPCVM ou OPC (gérés par des gestionnaires d'actifs tiers) tenaient compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Le Compartiment s'est appuyé sur les considérations de ces OPCVM ou OPC concernant les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité. Pour les autres OPCVM ou OPC, y compris les OPCVM et OPC gérés passivement, Fidelity a tenu compte des participations sous-jacentes pour évaluer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité, lorsque ces données étaient disponibles.

Fidelity a tenu compte d'indicateurs spécifiques pour chaque facteur de durabilité pour déterminer si les investissements ont une principale incidence négative. Ces indicateurs étaient assujettis à la disponibilité des données et peuvent évoluer avec l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données.

Les exclusions et analyses ci-dessus (les « Exclusions ») peuvent être mises à jour de temps à autre. Pour de plus amples informations, veuillez consulter la page de ce site intitulée : [« Sustainable investing framework » \(Cadre d'investissement durable\)](#).

ANNEXE 3

RAPPORT SFDR HUGO FIDELITY



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir: 01/01/2025 - 31/12/2025

Investissements les plus importants	Secteur	% d'actifs	Pays
FID Sust US EQ ETF ACC-EUR	Services Financiers	13,58%	Luxembourg
FF-Global BND I ACC EUR H	Autres Investissements	11,62%	Luxembourg
FF-ABSLT GL EQ Y AC EUR H	Autres Investissements	11,57%	Luxembourg
FF-GLB EQ INC Y QINC E	Autres Investissements	7,22%	Luxembourg
FF-GLB DN A ACC EU/US H	Autres Investissements	6,22%	Luxembourg
FID FDS-GLB INFL BD Y HDG	Autres Investissements	5,11%	Luxembourg
FF-US DLR BD Y ACC EUR H	Autres Investissements	5,05%	Luxembourg
FF-AMER Growth Y ACC EUR	Autres Investissements	4,57%	Luxembourg
FF-Asia EQ ESG Y ACC EUR	Autres Investissements	4,52%	Luxembourg
FID Sust PJ EQ ETF ACC-EUR	Services Financiers	3,14%	Irlande
FID GLB CRP PAB ETF AC EU	Services Financiers	2,83%	Irlande
Ishares Gold Pro UCITS ETF(GR)	Services Financiers	2,74%	Irlande
Fidelity FDS World Fund Y	Autres Investissements	2,51%	Luxembourg
FID FDS - Euro Growth Y ACC EUR	Autres Investissements	2,4%	Luxembourg
Fidelity Japan Equity Research	Services Financiers	2,38%	Irlande

Source des données : Fidelity International, Les principaux investissements (hors instruments dérivés) et leurs classifications reposent sur les données comptables officielles et sont calculés sur base de la moyenne trimestrielle des données à la fin des trimestres calendaires (mars, juin, septembre, décembre). Toute différence avec les pourcentages présentés dans les portefeuilles des états financiers résulte des arrondissements.



L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?

Le Compartiment ne s'est pas engagé à détenir un minimum d'investissements durables. Même sans un tel engagement, le Compartiment a pu investir dans ce type de placements, mais cela n'a pas été contrôlé pour ce Compartiment.

Quelle était l'allocation des actifs?

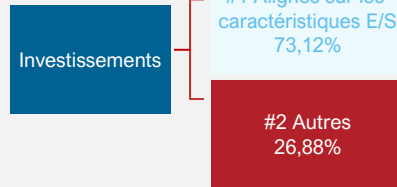
La part des investissements du Compartiment utilisée pour respecter les caractéristiques environnementales ou sociales promues, conformément aux éléments contraignants de la stratégie d'investissement du produit financier, s'élève à 73.12%, ce qui correspond à la part du Compartiment conforme aux critères ESG Multi Asset de Fidelity.

Le reste des investissements est essentiellement utilisé de la manière décrite dans la question : «Quels sont les investissements inclus dans "#2 Autres", quel est leur objectif et existe-t-il des garanties environnementales ou sociales minimales ? »

Cette allocation des actifs n'a pas été contrôlée par un réviseur d'entreprises ni analysée par un tiers.

ANNEXE 3

RAPPORT SFDR HUGO FIDELITY



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérés comme des investissements durables.

Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?

Secteur	Sous Secteur	% d'actifs
Autres Investissements	Autres Investissements	66,51%
Multi-secteurs	Multi-secteurs	0,47%
Obligations	Obligations	1,04%
Services Financiers	Services Financiers	31,9%

Source des données : Fidelity International, La ventilation sectorielle des investissements (hors instruments dérivés) et leurs classifications repose sur les données comptables officielles et est établie sur base de la moyenne trimestrielle des données à la fin des trimestres calendaires (mars, juin, septembre, décembre). Toute différence avec les pourcentages présentés dans les portefeuilles des états financiers résulte des arrondissements.

En raison du manque de données, nous ne sommes pas en mesure de communiquer les informations concernant le pourcentage des investissements effectués dans les secteurs et sous-secteurs économiques tirant leurs revenus de l'exploration, l'exploitation minière, l'extraction, la production, le traitement, le stockage, le raffinage ou la distribution, y compris le transport, le stockage et le commerce, de combustibles fossiles. À l'heure actuelle, ces investissements sont couverts par un autre groupe de combustibles fossiles.

Pour être conforme à la taxonomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental. Les **activités transitoires** sont des



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxonomie de l'UE ?

Le Compartiment ne s'est pas engagé à détenir un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental et associés à des activités économiques considérées comme durables sur le plan environnemental en vertu de la Taxonomie de l'UE. Même sans un tel engagement, le Compartiment a pu investir dans ce type de placements.

La part moyenne trimestrielle des investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE s'élevait à 0,56%. Cela a contribué aux objectifs environnementaux suivants :

- 1) atténuation des changements climatiques : 0,1%
- 2) adaptation aux changements climatiques : 0%
- 3) protection de l'eau et des ressources marines : 0%
- 4) transition vers une économie circulaire : 0%
- 5) prévention et contrôle de la pollution : 0%
- 6) protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes : 0%

Les données concernant la Taxonomie de l'UE proviennent d'un fournisseur de données tiers. L'évaluation de l'alignement sur la Taxonomie de l'UE est réalisée à l'aide des données déclarées par les sociétés dans lesquelles nous investissons. La méthodologie appliquée par le fournisseur de données tiers évalue la manière dont les sociétés sont impliquées dans des activités économiques qui contribuent de manière substantielle à un objectif environnemental sans nuire de manière significative à d'autres objectifs durables et en respectant des garanties sociales minimales.

La conformité des investissements du Compartiment à la Taxonomie de l'UE n'a pas été contrôlée par les réviseurs d'entreprises ni analysée par des tiers. L'alignement des

ANNEXE 3

RAPPORT SFDR HUGO FIDELITY

activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

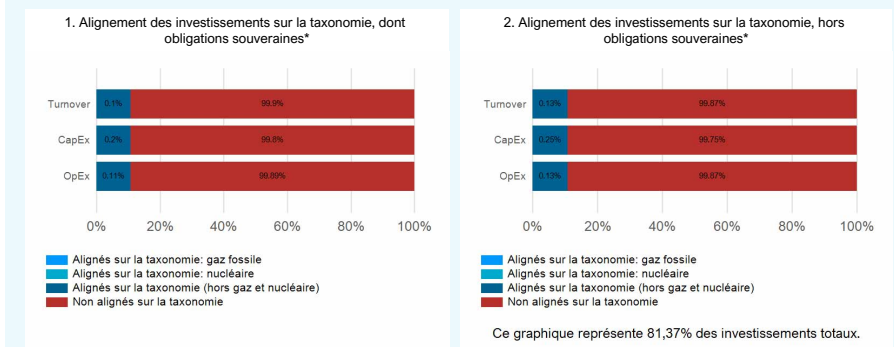
Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage:
- du chiffre d'affaires pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des dépenses d'investissement (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des dépenses d'exploitation (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes.

investissements sous-jacents du Compartiment sur la Taxonomie est mesuré par le chiffre d'affaires.

Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE¹?

- Oui
- Dans le gaz fossile Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les graphiques ci-dessous font apparaître en bleu le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxonomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines* sur la taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.



* Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.

Source des données : Moody's, moyenne trimestrielle sur la période de référence.

Les données ci-dessus ont été compilées à partir des données statiques de notre système de négociation et de conformité et enrichies par Moody's, une source de données externe. Les données ont été compilées sur la base des données du dernier jour de clôture du trimestre civil et ont fait l'objet d'une moyenne pour la période de référence. Il peut y avoir des divergences dans les chiffres de la Taxonomie de l'UE communiqués en raison de différences dans la méthode de calcul appliquée.

Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?

La part des investissements placée dans des activités transitoires et habilitantes au sens du règlement sur la Taxonomie de l'UE et mesurée par le chiffre d'affaires, est de 0% pour les activités transitoires et de 0,08% pour les activités habilitantes.

Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxonomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes?

Pendant la période allant du 1er Janvier 2023 au 31 décembre 2023, La part moyenne trimestrielle des investissements durables (y compris les obligations souveraines) ayant un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE s'élevait à 0,3% sur la base du chiffre d'affaires, 0,4% sur la base des dépenses d'immobilisation et 0,3 % sur la base des dépenses d'exploitation. La part moyenne trimestrielle des investissements durables (à l'exclusion des obligations souveraines) ayant un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE s'élevait à 0,3% sur la base du chiffre d'affaires, 0,5% sur la base des dépenses d'immobilisation et 0,4% sur la base des dépenses d'exploitation.

Pendant la période allant du 1er Janvier 2024 au 31 décembre 2024, la part moyenne trimestrielle des investissements durables (y compris les obligations souveraines) ayant un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE s'élevait à 0,54% sur la base du chiffre d'affaires, à 0,73% sur la base des dépenses d'immobilisation et à 0,53% sur la base des dépenses d'exploitation. La part moyenne trimestrielle des

¹Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxonomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique («atténuation du changement climatique») et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxonomie de l'UE — voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

ANNEXE 3

RAPPORT SFDR HUGO FIDELITY



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement(UE) 2020/852.

investissements durables (hors obligations souveraines) ayant un objectif environnemental aligné sur la Taxonomie de l'UE s'élevait à 0,64% sur la base du chiffre d'affaires, à 0,86% sur la base des dépenses d'immobilisation et à 0,63% sur la base des dépenses d'exploitation.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxonomie de l'UE?

Le Compartiment ne s'est pas engagé à détenir un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'est pas aligné sur la Taxonomie de l'UE. Même sans un tel engagement, le Compartiment a pu investir dans ce type de placements.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social?

Le Compartiment ne s'est pas engagé à détenir un minimum d'investissements considérés comme durables sur le plan social. Même sans un tel engagement, le Compartiment a pu investir dans ce type de placements.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux?

Les investissements restants du Compartiment ont été effectués dans des actifs alignés sur l'objectif financier du Compartiment, dans des liquidités et autres instruments assimilés à des fins de liquidité et dans des instruments dérivés utilisés à des fins d'investissement et de gestion efficace du portefeuille. À titre de garantie environnementale et sociale minimale, le Compartiment a respecté les Exclusions.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Le Compartiment a pris les mesures suivantes pour respecter les caractéristiques environnementales ou sociales :

1. Le Compartiment a promu des caractéristiques environnementales et sociales en respectant les critères ESG Multi Asset spécifiques de Fidelity, qui intégraient des exigences minimales en matière de notation ESG.
2. Les caractéristiques environnementales et sociales qualitatives et quantitatives du Compartiment ont été discutées et analysées lors du réexamen trimestriel de la durabilité.
3. Le Compartiment a appliqué les Exclusions.



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Aucun indice de référence n'a été désigné pour déterminer si le Compartiment atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut.

En quoi l'indice de référence diffère-t-il d'un indice de marché large ?

Sans objet

Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues?

Sans objet

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence?

Sans objet

Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large?

Sans objet

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le produit financier atteint les caractéristiques environnementales ou sociales qu'il promeut

FIDELITY SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

21 Avenue Kléber
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

FIDELITY SICAV

Société d'Investissement à Capital Variable à compartiments

21 Avenue Kléber
75116 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif FIDELITY SICAV constitué sous forme de société d'investissement à capital variable (SICAV) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la SICAV, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1 janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction de la société d'évaluer la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la SICAV ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre SICAV.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la société de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la SICAV à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 19 février 2026

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés



Stéphane COLLAS

Ce document est destiné uniquement aux investisseurs résidant en France.

FIL Limited et ses filiales constituent la structure globale d'investissement qui se réfère plus communément à l'appellation Fidelity International. Fidelity, Fidelity International, le logo Fidelity International ainsi que le symbole **F** sont des marques déposées de FIL Limited. La marque, les droits de reproduction et les autres droits liés à la propriété intellectuelle sont et demeurent exclusivement détenus par leurs propriétaires respectifs.

Le présent document a été établi par FIL Gestion, SGP agréée par l'AMF sous le N°GP03-004, 21 avenue Kléber, 75116 Paris.